
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>
ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par ELECTROGÉLOZ BERCY, 122-130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY SUR SEINE – Périodicité : mensuelle



Pour l'amélioration des rémunérations et des carrières Pour un plan d'intégration des précaires

Le gouvernement continue sa politique de transformation de la recherche. Il veut : asservir le maximum d'équipes aux priorités de la Stratégie Nationale d'Innovation et de Recherche (SNRI) définies en commun par le gouvernement et les grands groupes multinationaux. Ces priorités portent essentiellement sur quelques créneaux qui peuvent déboucher sur de nouveaux marchés à fort profit à court terme. Le gouvernement vient de mettre en place des Alliances spécifiques dans chacun des trois axes prioritaires de recherche identifiés par la SNRI : l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan), l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (Ancre), et l'Alliance des sciences et technologies du numérique (Allistène) dans le secteur de l'informatique. En outre une Alliance sur « l'eau, l'alimentation, l'environnement et le climat » devrait être présentée en janvier 2010.

Le gouvernement annonce la transformation dans quatre ans de l'Alliance « Aviesan » en un « institut unique des sciences de la vie et de la santé », comme indiqué en conclusion du Plan Stratégique adopté par le Conseil d'Administration de l'INSERM du 3 décembre 2009. Ce nouvel Institut regroupera l'INSERM avec des éléments d'autres EPST, notamment l'Institut des Sciences Biologiques du CNRS, sans que la façon dont les personnels concernés seront gérés soit clarifiée. Dans d'autres domaines, les choses sont moins avancées. Dans le Numérique, l'Alliance se mettra en place à partir de Janvier avec des objectifs analogues à ceux du biomédical. La création de l'Alliance de l'Environnement est annoncée pour janvier. L'Alliance de l'Énergie et celle de la Mer semblent avoir pour l'instant un simple rôle de coordination. Les objectifs thématiques et partenariaux seront déclinés

pour le Grand Emprunt qui sera un élément fort du pilotage du système de recherche et d'enseignement supérieur.

En janvier, le gouvernement a aussi prévu de nommer une nouvelle direction au CNRS qui fera sans doute de l'innovation et de l'autonomie des Instituts instaurés par le nouveau décret organique sa priorité.

Un second axe de la politique du gouvernement est la réforme des carrières et l'individualisation des rémunérations via les primes.

Les Ministères déclineront le décret coquille de la catégorie B et consulteront les syndicats pour la réforme de la catégorie A (voir l'article de Jean Omnès dans ce numéro du BRS). Ces réformes suscitent beaucoup d'inquiétudes : comment seront reclassées les diverses catégories ? Les AI seront-ils « rétrogradés » en catégorie B avec des carrières moins intéressantes, et un déclassement des BTS et DUT dans les EPST. Notons que ces diplômes sont mal reconnus dans la Fonction Publique

Un décret sur la prime d'intéressement qui prévoit des commissions sur les contrats dans certaines conditions est à l'étude.

Les Directions d'Organismes tenteront de sélectionner les nouveaux bénéficiaires de la prime d'excellence scientifique pour les chercheurs et de généraliser la modulation de la PPRS pour les ITA.

La précarité se développe dans les organismes. Selon l'Office des Sciences et des Technologies (OST) 5200 non permanents étaient employés dans les EPST au 31 décembre 2006. Or ce chiffre ne cesse de croître. Le CNRS à lui seul recense 7619 « personnes physiques »

sur emploi non permanent au 31 décembre 2008 (doctorants non compris).

Finalement, pour atteindre ses objectifs dans la recherche, le gouvernement doit :

- développer l'emploi non permanent en augmentant fortement le nombre de CDD
- individualiser les rémunérations par le jeu des primes en limitant les dépenses pour les carrières.

C'est pourquoi le SNTRS-CGT a choisi deux axes essentiels pour l'action.

-- 1) **Lutter contre la précarité.** Nous nous appuyons sur l'enquête intersyndicale sur la précarité. Fin janvier nous en ferons un compte rendu public et, avec les autres syndicats de notre secteur, nous proposerons une plateforme revendicative fondée sur les résultats de l'enquête. Après une phase de présentation dans les labos et les universités, nous proposerons d'organiser un « printemps contre la précarité » avec la mobilisation des précaires et des titulaires pour exiger un plan d'intégration des précaires, la reconnaissance de leur activité professionnelle et de leurs droits.

-- 2) **S'opposer à la dégradation des rémunérations et des carrières.** En direction du ministère de la Fonction Publique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous avons formulé des propositions pour maintenir en catégorie A, dans le corps de recrutement des Bac+3, les actuels AI et les recrutements futurs des titulaires de DUT et de BTS. Il faudra s'opposer à toute dégradation des conditions de recrutement et de

carrières des titulaires d'un master et d'un doctorat.

Concernant les rémunérations, nous demandons au gouvernement et aux directions d'organismes d'attribuer à chaque chercheur 1000 euros par an à partir des crédits dégagés pour la PES,, le reliquat devant servir à améliorer la rémunération des débuts de carrière. Nous revendiquons pour les précaires, dans tous les établissements, des grilles de salaires avec des possibilités d'avancements et le respect de la loi pour le passage en CDI au bout de 6 ans.

Nous demandons pour les ITA que les crédits supplémentaires dégagés en 2010 pour la PPRS servent à porter le taux de la PPRS à 16% pour toutes les catégories, ce qui serait une amélioration importante pour les AJT, les T et les AI. Les premières propositions de la direction du CNRS pour augmenter le taux (de 12 à 14% pour les AJT et les T et de 12 à 13% pour les AI) sont très insuffisantes et scandaleuses vis-à-vis des AI.

Il est encore possible de faire reculer la direction pour améliorer les rémunérations de tous à partir des crédits 2010 alloués aux primes, si les personnels se mobilisent. Nous revendiquons à terme de porter le taux de la prime de recherche de tous les ITA et de tous les chercheurs à 20% et de l'intégrer dans le salaire.

Nous ne pourrions gagner des avancées importantes que si nous mobilisons le personnel. C'est notre tâche essentielle.

Michel PIERRE
Secrétaire Général Adjoint

Sommaire du BRS N° 442

Edito

Pour l'amélioration des rémunérations et des carrières
Pour un plan d'intégration des précaires

1 - 2

Actualité Recherche

Communiqué de presse : Enquête auprès des précaires de la recherche et de l'enseignement supérieur 3
Réforme de la catégorie B 4 - 6
Nouveau décret ou armistice dans la recherche publique 7
Restructuration dans les sciences de la vie : où en sommes nous ? 8 - 9
Budget 2010 de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur : Un budget pour accentuer le pilotage de la recherche publique ! 10
Attaques sur l'INRA 11 - 12
Conséquence de la LRU : l'exemple de Strasbourg 13

Action Sociale

Budget « action sociale 2010 » une faillite sociale !

14 - 15

CNRS

Il y a 40 ans, la lutte des contractuels de l'INAG contre la précarité...

16 - 18

Dans la CGT

Réunion CGT à propos du projet d'aménagement du plateau de Saclay

19 - 20

Tribune Libre

Contribution de la CGT sur le diagnostic de l'innovation des industries de santé 21 - 23
En réponse à la tribune libre de Gilles Mercier sur le réchauffement climatique 24 - 25
Une question de langage... 26 - 27

Tribunes et idées : Un pilotage qui sacrifie le long terme y compris en matière d'innovation

28

Retraités

3ème Conférence nationale restreinte des retraités du SNTRS-CGT

29 - 31

Élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires de l'INSERM 2010 - 2013

32

Communiqué de presse

Enquête auprès des précaires de la recherche et de l'enseignement supérieur : premiers résultats partiels

Le 20 octobre 2009, l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé une grande enquête en ligne (voir le site : www.precarite-esr.org) sur l'emploi précaire dans l'enseignement supérieur et la recherche publique en France. En un mois, près de 4000 personnes ont répondu à ce questionnaire.

Les analyses complètes seront rendues publiques fin janvier 2010. L'intersyndicale prendra les décisions nécessaires pour organiser la bataille pour l'emploi et la résorption de la précarité.

Le dépouillement partiel des 3200 premiers questionnaires apporte des informations importantes, certes provisoires, sur la situation des personnels en situation précaire. Qui sont les précaires ayant répondu à l'enquête ? Dans la recherche et l'enseignement supérieur, les précaires, si notre enquête est représentative de la population des précaires, sont en majorité des femmes (59%). des trentenaires (38% ont moins de 30 ans sans les doctorants, la moitié avec les doctorants). Une minorité importante (16%) est constituée de quadragénaires et de quinquagénaires, parmi lesquels les femmes sont fortement surreprésentées (70%).

Les précaires qui ont répondu au questionnaire appartiennent surtout aux Sciences Humaines et Sociales et aux Sciences de la Vie.

On observe de fortes disparités des niveaux de rémunérations. Elles s'expliquent par la persistance du travail gratuit, seuls les post doc perçoivent des salaires supérieurs à 1500 euros mensuels.

Pour assurer leur subsistance en attendant un emploi stable, les précaires doivent enchaîner les contrats (54% des répondants ont déjà signé 3 contrats et plus, dont 15% plus de 5 contrats) en-

trecoupés de période de chômage parfois longues (87% des répondants ont connu des périodes de chômage, et pour 33% celui-ci a duré 6 mois et plus). La majorité des répondants déclarent souhaiter continuer à travailler dans l'enseignement supérieur ou la recherche (63%) et seuls 8% disent ne pas le souhaiter du tout, les autres hésitant à se prononcer. Toutefois, seule une petite minorité pense accéder à un statut de fonctionnaire (22%) et 38% pensent que ce statut ne leur est pas accessible.

Se dégagent ainsi de véritables carrières précaires, toujours ponctuées d'un manque de confiance dans l'avenir, d'un discours sur l'usure et sur les renoncements en termes d'installation (familiale, immobilière, etc.) qu'elles produisent. De telles précisions font écho aux réalités objectives saisies au travers des questions fermées du questionnaire et restituent les parcours individuels de précarité.

Ils attendent de leurs collègues et de leurs syndicats une reconnaissance de leur apport aux collectifs de travail de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils demandent qu'ils se battent pour obtenir des emplois de titulaires.

SNTRS-CGT, FERC-SUP CGT, CGT-INRA, CGT-IFREMER
SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU
SGEN-CFDT Recherche EPST
SUP'RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA
CFTC-Recherche
SUD Éducation, SUD Recherche EPST, SUD Étudiant
UNEF
SLR
SLU

Réforme de la catégorie B

Des modifications qui remettent en cause des acquis et qui ne répondent pas aux revendications essentielles

Pour être appliqué il faudra un décret l'appliquant aux personnels des EPST.

I. LA NOUVELLE GRILLE DES TECHNICIENS

L'indice de début de corps (TCN 1^{er} échelon) est revalorisé de 13 points et celui de fin de TCN de 23 points, mais avec un allongement de carrière de 8 ans en TCN.

Pour le grade de TCS les indices augmentent de 25 points au début et 26 points à la fin, avec un allongement de carrière de 15 ans !

Le grade de TCE voit quant à lui l'indice de début baisser de 12 points et celui de fin augmenter de 37 points, avec un allongement de durée de carrière de 6 ans.¹

A noter :

Les indices des deux grades les plus élevés du corps de Technicien correspondent, aujourd'hui, à peu de chose près, à ceux d'Assistant ingénieur.

S'il y a revalorisation indiciaire pour les Techniciens, cela se fait au prix d'un allongement important des durées de carrière

II. LES RECRUTEMENTS EN TECHNICIEN

Il y aura désormais deux niveaux de recrutement en technicien (en TCN et en TCS)

1. En TCN

Trois types de concours donnent accès à ce grade.

Le **Concours externe** ouvert aux détenteurs d'un Bac ou d'un diplôme de niveau IV² au moins ou d'une qualification reconnue équivalente.

Le **Concours interne** ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière et aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics.

Il est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France

Le **Concours sur épreuves** réservé aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

A noter :

Les agents reçus au concours interne se retrouveront stagiaires (un an) dans leur nouveau grade.

2. En TCS

Il y a quatre voies d'accès de type concours à ce niveau.

Le **Concours externe** ouvert aux détenteurs d'un Bac ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III³ au moins ou d'une qualification reconnue équivalente.

Le **Concours interne** ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière et aux militaires, comptant au moins quatre ans de services publics.

Il est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France.

L'**Examen professionnel** accessible aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau, justifiant de onze années de services publics.

Nouvelle grille

Troisième grade (TCE)		
Echelon	Indices	Durée
11e échelon	551	
10e échelon	535	3 ans
9e échelon	519	3 ans
8e échelon	494	3 ans
7e échelon	471	3 ans
6e échelon	449	2 ans
5e échelon	428	2 ans
4e échelon	410	2 ans
3e échelon	395	2 ans
2e échelon	380	2 ans
1er échelon	365	1 an
Deuxième grade (TCS)		
Echelon	Indices	Durée
13e échelon	515	
12e échelon	481	4 ans
11e échelon	468	4 ans
10e échelon	445	3 ans
9e échelon	425	3 ans
8e échelon	405	3 ans
7e échelon	390	3 ans
6e échelon	375	3 ans
5e échelon	361	3 ans
4e échelon	348	2 ans
3e échelon	340	2 ans
2e échelon	332	2 ans
1er échelon	327	1 an
Premier grade (TCN)		
Echelon	Indices	Durée
13e échelon	486	
12e échelon	466	4 ans
11e échelon	443	4 ans
10e échelon	420	3 ans
9e échelon	400	3 ans
8e échelon	384	3 ans
7e échelon	371	3 ans
6e échelon	358	3 ans
5e échelon	345	3 ans
4e échelon	334	2 ans
3e échelon	325	2 ans
2e échelon	316	2 ans
1er échelon	310	1 an

¹ : Les 10^{ème} et 11^{ème} échelons verront leurs indices portés respectivement à 540 et 562 au 1er janvier 2012

² : Niveau IV : CAP, BEP ou équivalent

³ : Niveau III : BTS, DUT et autres diplômes de niveau BAC + 2

Le Concours sur épreuves réservé aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

A noter :

Le grade de TCS devient le niveau de recrutement pour les détenteurs d'un Bac+2, en lieu et place d'Assistant Ingénieur.

Les agents reçus au concours interne se retrouveront stagiaires dans leur nouveau grade.

III. LES AVANCEMENTS

Il y a deux voies de promotion de grade.

1) Passage en TCS

L'examen professionnel ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon de TCN et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Le passage au choix (en CAP), pour les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5^{ème} échelon de TCN et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, inscrits sur un tableau d'avancement établi après avis de la CAP.

2) Passage en TCE

L'examen professionnel ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon de TCS et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Le passage au choix (en CAP), pour les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon de TCS et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, inscrits sur un tableau d'avancement établi après avis de la CAP.

A noter :

Une proportion minimum de promotion pour chacune des deux voies de passage de grade est instituée : 25% du total de promotion à chaque grade. Ne risque-t-on pas de voir ce minimum devenir un maximum pour les avancements au choix ?

Pour atteindre « au choix » le grade le plus élevé il faudra obligatoirement passer par le grade intermédiaire (la sélection professionnelle permettant de passer directement de TCN à TCE disparaît).

IV. Avenir des Assistants Ingénieurs actuels.

A examiner ce décret sur les catégories B, il est clair que se prépare la disparition du corps des Assistants Ingénieurs :

- le recrutement des personnels de niveau III (Bac + 2) aura lieu désormais au niveau TCS pour les EPST.
- en regardant les nouveaux échelonnements indiciaires, si nous prenons ceux de TCS et TCE, ils ressemblent à s'y méprendre à ceux d'Assistants Ingénieur.

Le gouvernement décide donc d'abaisser le niveau de recrutement des Bac+2.

Quant à l'avenir des Assistants Ingénieurs actuels : pas un mot dans le décret ! Aucune information ne nous est parvenue concernant d'éventuelles « négociations » à ce sujet !

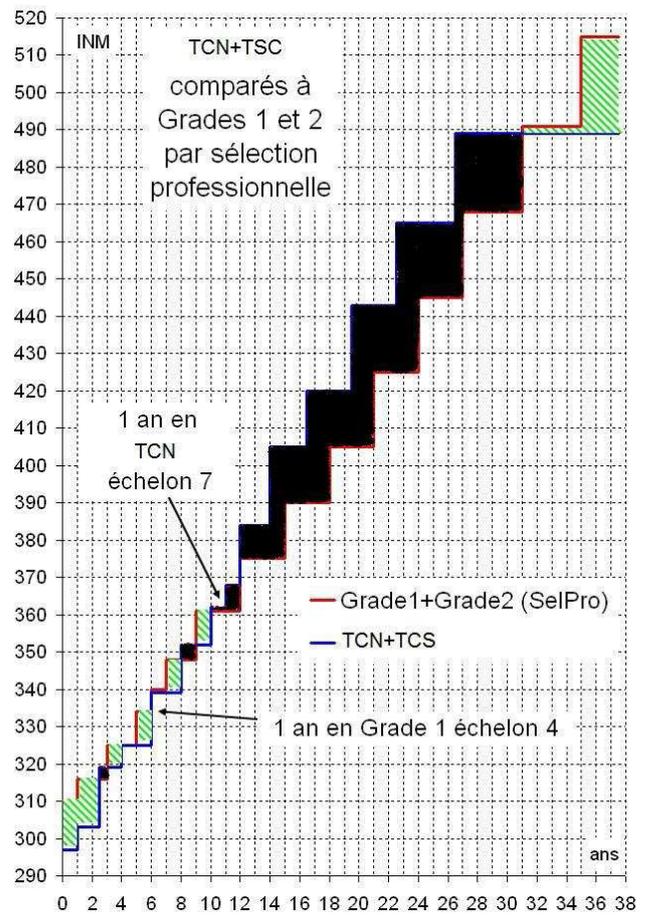
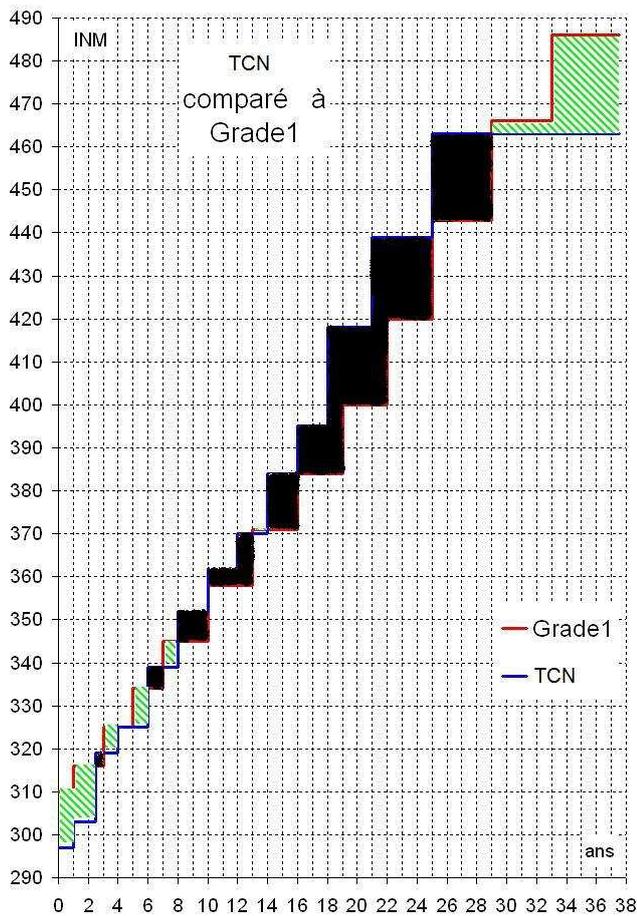
Les apprentis sorciers

Il faut le dire clairement : certaines organisations ont pris une lourde responsabilité en acceptant de débattre de la mise en place d'une telle réforme dans de telles conditions et plus encore de permettre son adoption par les instances.⁴

Il s'agit d'une réforme bien loin de nos revendications et qui comporte des remises en causes :

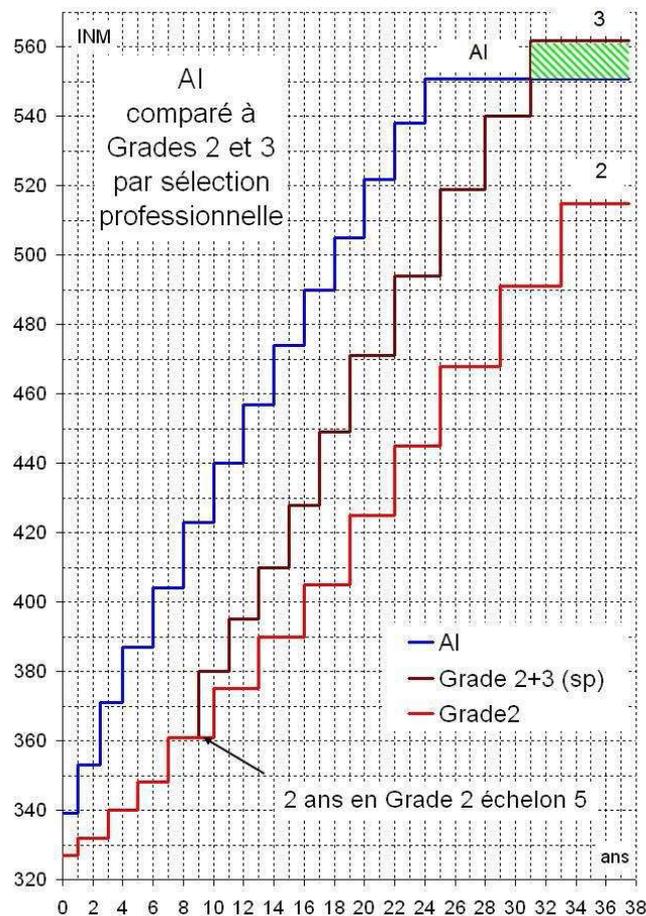
- les modifications de la grille sont très éloignées de celles nécessaires pour reconnaître les qualifications exercées à ce niveau ;
- les effets indiciaires les plus importants interviendront en fin de carrière au prix d'un allongement des carrières ;
- de nouveaux filtres sont mis en place afin de ralentir les carrières (volonté à peine déguisée de restreindre la carrière à un seul grade) ; nous retrouvons là la même méthode que celle utilisée pour les Adjoints techniques ;
- le corps des Assistants Ingénieurs est sacrifié, les Bac+2 rétrogradés en catégorie B ...

Nous appelons les personnels à continuer d'agir pour la reconnaissance de toutes les qualifications dans une grille aux salaires fortement revalorisée et donc le recrutement des Bac+2 dans un vrai corps de catégorie A.



Le noir correspond à des pertes, le grisé correspond à des gains

BRS numéro 442



Nouveau décret ou armistice dans la recherche publique ?

Le 2 novembre après des allers-retours entre ministère et Conseil d'État, le décret portant l'organisation et le fonctionnement du CNRS est sorti.

Après deux ans de lutttes contre cette réforme comment apprécier ce texte ? Ni la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide mais plutôt la bouteille posée en équilibre instable qui peut se briser à tout moment.

La façade reste présentable. Le CNRS est organisé en instituts internes dont deux conservent leurs missions nationales initiales.(INSU et IN2P3 art. 16).

Mais sur le fond le texte est en recul sur les missions dévolues à l'organisme. (art.2)

Ainsi le CNRS n'est plus en charge d'évaluer mais « d'identifier les recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science »

Le décret conforte la prééminence de l'AERES alors que l'activité de cette agence gouvernementale d'évaluation est plus que contestée

Les moyens de pilotage de l'organisme sont renforcés : Le Président et le Conseil d'administration décident de l'essentiel des structures et des nominations aux postes stratégiques. Directeurs généraux délégués (art. 9)

Les instituts sont volatils car non définis ni nommés dans le décret.

Ils seront créés ou supprimés par le Président et non par arrêté (ancien arrêté du 10 mai 1991 modifié 5/10/2000)

Les directeurs d'instituts les directeurs adjoints et les directeurs des unités sont nommés par le Président (articles 15 et 18)

Les sections du Comité National perdent l'évaluation des unités de recherche. Leur avis est conditionné aux conclusions de l'AERES. (Art. 23)

Les trois pôles transverses prévus dans le contrat d'objectifs et de moyens 2009- 2013 sont absents du texte. Seuls subsistent des commissions interdisciplinaires qui ont les prérogatives dévolues aux autres sections du comité national pour les chercheurs qui y sont affectés à l'exception de leur recrutement.

La nomination du président du CNRS nous éclairera encore plus sur les orientations.

Les mesures en cours laissent peu de doute :

- la loi LRU qui se met en place avec les désassociations d'unités qui échapperont à l'avis des sections et dont les moyens dépendront de ressources propres notamment via leur insertion dans les PRES,
- la délégation unique de gestion à l'organisme hébergeur,
- la prime d'excellence scientifique imposée de bout en bout...

Ce sont autant d'indicateurs d'une volonté de soumission de l'organisme aux demandes des intérêts privés.

Le management mis en place depuis des années est hélas bien en phase avec des orientations incompatibles avec le développement d'un organisme public de recherches fondamentales.

Jean-Pierre BARBE

Restructuration dans les sciences de la vie : où en sommes-nous ?

Les projets de l'Alliance :

Le Plan stratégique de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan) voté par le CA de l'Inserm n'a été discuté par aucune instance de l'organisme. Le Conseil Scientifique l'a adopté sans débat par un vote électronique. Il n'a été discuté dans aucun des autres organismes membre de l'Alliance. Jamais la communauté scientifique et les personnels des organismes n'avaient été l'objet d'un tel mépris.

Le PDG de l'Inserm qui est Président de l'Alliance, accompagné du président du CS de l'Inserm, a présenté le 8 décembre le plan stratégique devant le CS de l'Institut des sciences biologiques du CNRS. Après son passage, le Conseil a voté à l'unanimité une motion s'opposant à la stratégie de l'Alliance et à son projet de création d'ici 4 ans d'un Institut National des Sciences de la Vie et de la Santé. La communauté scientifique du CNRS n'est pas prête à accepter le dépeçage de l'organisme.

L'Alliance est structurée en Instituts Thématiques Multi-Organismes (ITMO). Les laboratoires des organismes devront décliner les orientations des ITMO fixées par des Comités ad hoc. L'Alliance décide des programmes, l'ANR les déclina par ses appels d'offre. L'Alliance décide déjà de l'attribution des contrats Avenir et des ATIPE. Pour 2010, elle organisera la formation permanente pour les laboratoires de l'Inserm et ceux qui relèvent de l'InSB du CNRS. Elle veut imposer l'audition commune des candidats au recrutement de Chargé de Recherche de l'Inserm et du CNRS. Le président de l'Alliance représente chacun de ses membres auprès des institutions académiques étrangères comme des industriels et a le pouvoir de négocier en leur nom.

Quel est le but de l'Alliance ?

Il s'agit de mettre nos laboratoires au service des industriels. Comment ? Les 46 pages du plan stratégique sont dépourvues de stratégie scientifique qui est renvoyée aux rapports des

ITMOs dont tous n'ont toujours pas été rendus publics et qui ont été élaborés en comités restreints. Tout le plan stratégique est structuré par la nécessité de faire de la recherche publique le moteur de la compétitivité des entreprises.

Les laboratoires publics doivent prendre en charge une partie de la R&D des firmes pharmaceutiques. Sanofi-Avantis se débarrasse de 20% des salariés (1300) en R&D. Les laboratoires publics vont prendre en charge l'étude de faisabilité (autrement appelée preuve de concept) des process, des molécules, sur les modèles animaux. L'assujettissement à l'industrie se fait aussi par le biais de la recherche clinique, c'est ce que la novlangue de la technocratie appelle la recherche translationnelle.

En 2010, 5 Instituts Hospitalo-universitaires de Recherche (IHUR) seront créés, 5 ont déjà été créés en cancérologie. Ces instituts sont associés à des CHU (Les CHU sont membres de l'Alliance), les thématiques des laboratoires publics présents sur les sites des IHUR seront aspirés par la thématique des IHUR. A côté de ses IHUR vont émerger des formations de recherche dédiées à la recherche translationnelle (voir plus bas).

Les seules recherches fondamentales financées seront celles qui à terme sont susceptibles de déboucher sur des applications. Ainsi, Syrota au nom de l'Alliance finalise un accord avec Sanofi-Avantis. L'industriel va financer l'Alliance (le montant est secret!) pour que les laboratoires publics travaillent sur les pathologies qui l'intéressent. La politique des créneaux va se renforcer au détriment de bon nombre de formations de recherche jugées insuffisamment performantes suivant les critères de l'agence gouvernementale d'évaluation (l'AERES).

Quelles conséquences pour les personnels et les formations de recherche ?

Comme les stratégies des groupes industriels varient en fonction de leur stratégie de profit, le système public de recherche doit leur être assujéti et doit donc évoluer. Les évolutions concer-

Le statut des personnels et celui des laboratoires.

Le plan stratégique recommande de réévaluer le statut, la rémunération et le déroulement des carrières des personnels. Concernant les formations de recherche, l'Inserm toujours en pointe dans la dérégulation, a décidé que la durée de vie de ses unités pourrait être variable et a prévu de créer de nouvelles structures de recherche.

A partir de 2010, une partie des unités de recherche créées seront des « formations ad hoc » créées de gré à gré sans durée statutaire sans évaluation par les instances scientifiques. L'Inserm avec un institut de recherche allemand vient de lancer un appel à candidature pour un poste de directeur pour 5 ans renouvelables, de la première « formation de recherche ad hoc » dédiée à la recherche translationnelle. L'Inserm s'engage à y affecter du personnel, qui pour l'essentiel sera des CDD.

Le plan stratégique doit servir de base à la rédaction du contrat de performance de l'Inserm (nouveau nom du contrat d'objectifs et de moyens). Le PDG a invité le CS de l'Inserm à participer à l'élaboration de ce contrat de performance en proposant des objectifs chiffrés pour les 4 années à venir. Les objectifs seront associés à des indicateurs de performance. Le CS devra dialoguer avec les ITMO afin de définir les objectifs scientifiques en prenant en compte les indicateurs!

Le PDG compte présenter le contrat de performance au prochain CA probablement en mars. Si le CS de l'Inserm ne réagit pas, il deviendra complice d'une politique qui vise à la soumission de la communauté scientifique au pouvoir et aux industriels.

En conclusion :

Bibliométrie, facteur h, indicateurs de performance, contrat de performance, preuve de concept, recherche translationnelle : des termes nouveaux qui traduisent une transformation profonde de nos métiers ! Mais le clinquant de cette terminologie masque une absence de vision scientifique et une inefficacité scientifique due au conformisme intellectuel imposé par les appels d'offres de l'ANR, les primes et une technocratie étouffante.

Le pouvoir utilise l'Inserm pour accélérer la restructuration de l'ensemble du dispositif de recherche. Cependant, l'histoire est loin d'être écrite. La motion du CS de l'InSB, après la visite du Président de l'Alliance (voir plus haut), montre qu'au CNRS la communauté scientifique n'a pas abdiqué. Quant aux personnels, les raisons d'être mécontents sont légions.

Les organisations syndicales, qui choisiraient de s'accommoder de la politique de l'Alliance en se contentant de négocier quelques miettes, pourraient ne pas être suivies longtemps par les personnels et la communauté scientifique.

Gilles Mercier

Budget 2010 de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur : un budget pour accentuer le pilotage de la recherche publique !

Le gouvernement vient d'annoncer le projet de budget pour l'année 2010. Comme d'habitude, la Ministre annonce que les moyens alloués à la MIRE (Mission Interministérielle « Recherche et Enseignement Supérieur ») augmenteront, en 2010, de 1,8 milliard d'euros, en mélangeant un peu tout : crédits de l'État, Crédit Impôt Recherche, Plan de Relance, Partenariat Public-Privé (PPP),

En fait, le budget de la MIRE ne serait en progression que de 710 millions d'euros soit 2,9%, comprenant une partie pour les pensions, pour la hausse du point d'indice, ... dépenses qui, de fait, n'affectent pas directement les crédits des organismes. Déjà, lors de la présentation du budget 2009 du MESR, la Ministre annonçait que le budget 2009 du CNRS augmentait de 4,6%, celui de l'INSERM de 5,0%, celui de l'INRA de 4,8% par rapport à 2008.

Or, dans la présentation du budget 2010 du MESR, nous apprenons qu'en fait, le budget 2009 du CNRS n'avait augmenté que de 1,1%, celui de l'INSERM que de 0,5%, celui de l'INRA que de 0,4% (qui sont les vrais chiffres une fois retirés les pensions civiles, etc. ...).

Faudra-t-il attendre la présentation du budget 2011 pour connaître les vrais chiffres d'augmentation du budget 2010 ? Ainsi, le budget 2010 du CNRS, annoncé en hausse de 2,7%, n'augmente réellement que de 1,5% ; celui de l'INSERM, annoncé en hausse de 3%, n'augmente que de 2%, si l'on retire les crédits des pensions et la hausse des salaires.

L'autre fait marquant du budget 2010, est l'explosion du Crédit Impôt Recherche (CIR), lequel représentait 1,5 milliards d'euros en 2008, passant à 5,8 milliards d'euros en 2009 !

La réforme du CIR en 2008 et la « crise » sont passés par là : plan relance, remboursement anticipée du CIR, ... ont fait que le montant du CIR en 2009 est 3 fois supérieur aux prévisions budgétaires (pour comparaison : le budget du CNRS est de 2,5 milliards euros pour 2010).

Le projet de budget 2010 prévoit 4 milliards d'euros pour le CIR, somme qui risque d'être largement dépassée en 2010. Malgré la forte augmentation du CIR, la part de la recherche du secteur privé stagne voire diminue dans le pourcentage de l'effort Recherche du PIB en France.

De même, les plans de licenciements se multiplient

dans de nombreuses entreprises privées et du secteur public, lesquelles ferment leurs propres centres de R&D (comme Sanofi-Aventis qui a présenté cet été son nouveau projet de réorganisation de la recherche avec plus de 1200 suppressions de poste dans la R&D en France, soit 20% des effectifs).

Pour le SNTRS CGT, il est grand temps d'exiger la suppression du Crédit Impôt Recherche et son remplacement par une contribution des entreprises à l'effort national de recherche, et dans l'immédiat, un véritable bilan de ce CIR.

Ce budget 2010 prend acte de l'engagement du gouvernement de la non-suppression de postes dans l'enseignement supérieur et la recherche, suite au fort mouvement de lutte de cette année, démontrant que l'action collective des personnels peut faire reculer ce gouvernement.

Pour autant, cela n'est pas suffisant : le SNTRS CGT exige un véritable plan d'intégration des nombreux CDD occupant des postes sur des fonctions permanentes, et des créations d'emplois de titulaires tant chercheurs qu'ITA afin de répondre aux besoins des laboratoires et des services.

Mais le fait nouveau de ce budget 2010, c'est que les hausses des budgets des organismes, même plus faibles que les annonces ministérielles, vont servir au gouvernement à mettre en œuvre ses réformes profondes du service public de recherche : une partie de ces nouveaux crédits sont en effet orientés pour la mise en place des nouveaux « Instituts » tant au CNRS qu'à l'INSERM, renforçant ainsi le pilotage étroit de la recherche par le gouvernement sur un nombre réduit de « pôles d'excellence » au service quasi exclusif d'intérêts économiques à court terme ; l'autre partie servant au financement de la Prime d'Excellence Scientifique (PES), réservée à une minorité de chercheurs, qui risque de mettre en compétition l'ensemble des personnels et des équipes au détriment du travail d'équipe propre à l'activité de recherche.

Le SNTRS CGT appelle les personnels à se mobiliser pour la défense du CNRS et de la recherche publique, pour une tout autre politique budgétaire. Cette lutte doit être menée de pair avec celles pour l'amélioration des carrières, pour des créations d'emplois de chercheurs et d'ITA et pour une réelle revalorisation des salaires.

Jean Kister

Attaques sur l'INRA

Dans les autres organismes, comme le CNRS ou l'INSERM, la tutelle a fait en sorte de saucissonner les EPST pour mieux les réduire à sa merci, à l'INRA, l'attaque anti EPST s'est produite différemment.

La CGT-INRA a analysé l'opération « consortium » comme une opération visant à fondre l'EPST INRA dans un conglomerat hétéroclite plus vaste comprenant des grandes écoles rattachées à l'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture : Agro Rennes/Angers, Agro Montpellier, Agroparistech (ex Agro Paris Grignon fusionné avec Engref et l'ensia de Massy) et l'E.N. Vétérinaire de Toulouse, avec un EPIC, le CIRAD et un EPST, l'INRA, le plus gros morceau étant l'INRA. L'opération a été menée par la PDG de l'INRA (avec l'aval et/ou le soutien de V. Pécresse et de M. Barnier ex Ministre de l'agriculture).

La réalité du « consortium » n'est pas très lisible aujourd'hui, ce qui résulte de la conjonction d'un manque total d'appui dans la hiérarchie et de l'opposition convergente de trois organisations syndicales (CGT, CFDT & SUD, soit 80 % des voix aux dernières élections INRA). Toutefois, le cadre structurant EPCS (le même que pour les PRES) est maintenant en place pour aller plus loin, pour faire perdre à l'INRA son « âme », c'est-à-dire que les décisions le concernant pourraient, à terme, être subordonnées à celles du consortium (*agreenium*) dont Mme Guillou, PDG INRA, est aussi présidente.

Dans le même temps et dans la continuité, Marion Guillou (PDG INRA) a engagé cette année une profonde réforme touchant à l'organisation de l'INRA, c'est-à-dire aux compétences des départements, des centres (l'INRA est organisé en plusieurs gros centres régionaux) et des unités suite à un rapport commandité par elle et suite à des directives de la tutelle recherche probablement.

Ces réformes remettent en cause la pérennité des structures en instillant de la « gestion par

projets » (30 % du budget de fonctionnement INRA passerait par les projet « interdépartementaux »), elles cherchent à modifier profondément les relations entre les services d'appui à la recherche et les unités, en voulant les faire fonctionner sur le mode contrat (pour faire court : les services généraux, i.e. les secrétariats de centres (SDAR en jargon INRA), auraient des obligations de résultats en matière de gestion vis-à-vis des unités sans que pour autant ils soient assurés des moyens), au départ la DG voulait aussi dessaisir les unités de leurs « gestionnaires » (les secrétaires d'unités par ex) et les faire passer dans des « pools centres ».

Cette réforme vise également à dessaisir les départements de leurs compétences de gestion en matière de postes et des moyens budgétaires : jusqu'ici à l'INRA les moyens humains et matériels sont affectés au chefs de département qui les répartissent dans les unités ; de plus, les unités expérimentales (grandes installations animales ou agricoles) seraient ôtées des départements et mises sous la coupe des centres ainsi que les plateformes (regroupements inter unités dans un même centre pour faire face à de multiples analyses), jusqu'ici à la charge des unités.

Cette réforme qui, de fait, ôte la responsabilité des moyens humains à ceux qui les mettent en œuvre pour les regrouper au niveau de super « secrétaires généraux de centres », lesquels ne pourraient les gérer que de manière comptable et administrative, a soulevé une bordée de protestations.

La CGT-INRA a tout fait pour enclencher une mobilisation allant à l'encontre de cette restructuration, rejointe par la CFDT et SUD.

Nous nous sommes lancés conjointement dans une pétition qui a fini par recueillir quelques 3000 signatures.

http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/petition3syndicats_Inra_Dijon18nov09.pdf.

Nous avons organisé, parfois seuls, parfois en coordination avec SUD & CFDT, des actions en direction de la presse, en direction des assises de DUs organisées (17/18/19 nov.09) par la DG pour « catéchiser » sa hiérarchie sur ces (ses) réformes, une délégation de pratiquement tous les centres INRA a lu une déclaration d'alerte au CA qui s'est tenu le 15/12/09 (<http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/inra-cirad.htm>). Nous envisageons de prolonger aussi notre action pour le CTP du 12 janvier 2010 consacré à la réorganisation INRA.

Sur certains points comme les gestionnaires d'unités, la direction a franchement reculé, sur d'autres, elle tient des propos ambigus que certains tendent à prendre pour des assurances ! Nous estimons quant à nous qu'elle peut reculer sur les Unités expérimentales et les plateformes qui doivent rester au plus près de ceux qui s'en servent (les départements, les unités). La PDG fait semblant de reculer sur la gestion « contractuelle » entre services mais elle semble vouloir faire entrer par la fenêtre ce qui ne passe plus la porte (indicateurs de performances par ex), elle ne recule pas d'un pouce sur la gestion par projets qui ampute le soutien de base non fléchi de 30 % (à terme), elle continue d'avancer sur des mixtures de départements par « objectifs » qui ne présagent rien d'autre que d'une gestion dirigiste au plus haut de l'INRA, par trois « chefs de secteurs » qui superviseraient tout, trois chefs de secteurs à la solde de M Guillou. Dans ce cadre là, les recherches à but social, les recherches « indépendantes », les recherches « originales », les recherches non directement liées à des préoccupations économiques ou appliquées ont du souci à se faire !

Et d'ailleurs, cette restructuration ressemble étrangement à celle qui a été opérée au CIRAD, EPIC avec lequel nous sommes dans le consortium... De là à ce que la PDG INRA veuille nous fusionner avec le CIRAD... nous nous posons la question !

Par ailleurs, comme c'est étrange, l'audit 2009 de l'AERES (comprenant 3 représentants des patrons de l'agroalimentaire, ce n'est sûrement pas un hasard) de l'INRA a abouti à des recommandations similaires à celles que préconisait Marion Guillou avant même que l'audit ait commencé... de là à douter du manque d'impartialité des évaluations pilotées il n'y a qu'un pas...

La lutte contre la mise en place du consortium « agreenium » continue, la CGT sera aux premiers rangs, toute la CGT pas seulement la CGT-INRA (http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/Cg_CgtEPCS.pdf) et avec l'appui des personnels, nous espérons bien marquer des points décisifs dans la bataille contre le bradage de l'INRA et son « hyper-pilotage » par l'« hyper-présidente », tout cela participe de notre combat commun pour maintenir une recherche publique avant tout au service de tous !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site aux pages suivantes :

<http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/inra-cirad.htm>

<http://www.inra.cgt.fr/actualites/messages/index.htm>

<http://www.inra.cgt.fr/actualites/position.htm>

Alain Roques, CGT-INRA, le 18/12/2009.

Conséquence de la LRU : l'exemple de Strasbourg

Le premier janvier 2009, les trois Universités présentes à Strasbourg et l'IUFM d'Alsace fusionnaient pour devenir l'Université de Strasbourg, qui rapidement fut « unique, oui mais en grève », comme le disait la banderole marquant notamment la visite de Péresse le 5 février 2009, visite fortement chahutée, comme cela fut visible dans les médias... Cette université unique se voulait dans l'esprit de ses promoteurs comme exemplaire de la réussite de l'autonomie. Un an après, où en est-on ?

En effet, dans le même temps où elle naissait, l'UdS passait aux compétences élargies de la LRU. La fusion ayant été un chantier gigantesque et mal mené sur bien des points, piloté par un cabinet privé (Deloitte), ce passage est très loin d'être encore accompli. Le premier résultat concret de cette fusion doublée de passage aux RCE et à la LOLF est un gigantesque mal de vivre des BIATOS de l'Université !

Le plus notable est sans doute le passage à l'autonomie sur le plan budgétaire, en particulier en ce qui concerne la recherche. Le soutien de base Universitaire aux labos et même les « plans pluri-formation » (PPF), rebaptisés « actions spécifiques » relèvent maintenant d'une répartition de crédits décidée en local et non plus d'un fléchage par le ministère.

A Strasbourg le Conseil Scientifique a décidé d'introduire un critère « notation AERES » et « performance », y compris pour le soutien de base (modulation sur les critères objectifs estimant les besoins), contre l'avis des élus syndicaux (CGT, FSU, FO, SUD). Il y a eu peu d'effet concret de cette mesure cette année, mais le ver est dans le fruit !

En ce qui concerne le recrutement des enseignants, la mise en place des comités de sélection s'est faite lentement aussi. Après une première année « intermédiaire » où le travail a été instruit par le CS, aujourd'hui on met en place des « viviers d'experts » élus (une proposition de l'intersyndicale) dans lesquels le président puisera ses experts locaux (c'est la loi).

Le mandat de gestion des laboratoires (au 1^{er} janvier 2010) est pour le moment limité à quelques volontaires. Visiblement l'UdS ne peut pas le faire dans l'immediat.

La fondation a été mise en place. Son président est un ex responsable du MEDEF qui siège également

au CS. Il pousse l'Université (et les labos mixtes) à pousser « leurs points forts ». Concrètement, ça va lentement, cela dit. Une publicité aux « particuliers » dans la presse locale pour financer ce qu'ils veulent de façon défiscalisée, c'est tout ce qu'on a vu de notable. Mais avec la mise en place de l'Alliance du vivant et le grand emprunt, il va falloir être très vigilant. Ça remue pas mal à Strasbourg sur ce plan là, mais dans l'ombre.

La politique mise en place est marquée par une forte centralisation : transfert des emplois de fonctionnaires vers les services centraux, dépouillement des composantes et tension sur les emplois universitaires dans les laboratoires. Même tendance pour les locaux, où les décisions sont prises sans concertation suffisante avec les UFR et labos. Cela dit on est encore loin de la dévolution des locaux à l'Université, qui risque d'être une nouvelle catastrophe.

En terme de « gouvernance », la présidence fait preuve d'un peu d'innovation : maintien d'un certain rôle consultatif des CS et CEVU (résultat aussi de nos luttes et de nos exigences) et du congrès des trois conseils plus les représentants CTP. Mise en place d'un niveau intermédiaire entre UFR et centre, celui des collegiums (où siègent quelques représentants du personnel) qui devait préparer la campagne d'emploi, mais qui ne l'a pas fait cette année (toujours l'urgence ?). Là aussi, la mise en place est lente.

Plus récemment un projet beaucoup plus dangereux a été lancé : la mise en place d'une assemblée consultative des docteurs (puis une des non-docteurs) composée de tirés au sort (à l'exclusion des personnes ayant des mandats, donc aisément manipulables), et censée faire remonter les problèmes de la base vers le centre a été proposée au CA qui a retardé sa décision, suite aux interventions syndicales. En effet c'est directement la représentation élue (et en particulier syndicale) dont le rôle sera amoindri par cette mesure qui a visiblement pour but de la contourner. Nous tentons de faire échec à cela avec nos partenaires syndicaux.

En effet avec la LRU, plus encore qu'avec la loi de 1984, tout est affaire de rapport de force en particulier dans les conseils, c'est pourquoi la présidence cherche divers moyens de lever le frein que constituent les personnels et leurs représentants à ses ambitions libérales.

François Bonnarel

Budget « action sociale 2010 » une faillite sociale !

Le conseil d'administration de l'établissement vient de voter le budget du CNRS pour l'année 2010. La progression de 1.3% du budget primitif de l'action sociale, soit environ 400 000 €, est ridiculement basse et inadaptée pour répondre aux priorités affichées par la direction du CNRS sur le logement et l'accompagnement des familles en particulier la petite enfance.

De 1999 à 2009, le budget primitif de l'action sociale a augmenté de 4 millions d'euros, soit à peine 400 000 €/an. Ce faible accroissement est insuffisant pour pallier au coût graduel des charges incompressibles liées aux mesures d'accompagnement professionnel, telles que la médecine du travail, la restauration et les frais d'infrastructures.

Depuis plusieurs années, la direction du CNRS ne répond plus aux besoins croissants des personnels du CNRS en matière de logements, de places en crèche, de chèques vacances, d'aides exceptionnelles. Ces prestations sociales sont d'autant plus cruciales en période de crise, de perte de pouvoir d'achat et d'augmentation de la précarité.

Le logement :

La crise du logement accentuée par la crise financière récente frappe les plus jeunes en particulier au CNRS, les nouveaux entrants. Ce secteur social aurait du être une priorité pour la direction du CNRS. Force est de constater que les budgets annuels consacrés à la réservation de logements ne répondent plus depuis longtemps aux besoins croissants. Et ce n'est pas avec une progression de 1.3% en 2010 à partager avec l'enfance que la situation désespérante des jeunes personnels du CNRS en quête d'un logement s'améliorera.

Le CNRS diversifie son offre en résidence hôtelière pour l'accueil des chercheurs étrangers, l'hébergement des jeunes salariés, une aide à l'information, le locapass, un prêt de soutien à l'installation, etc.

Des "mesurettes", des solutions temporaires pour des précaires mais pas une politique volontariste soutenue par des moyens financiers indispensables.

La petite enfance :

Quant à la politique de la petite enfance, ce n'est

guère plus reluisant. Le CNRS se désengage des lits en crèche dont la demande des parents reste forte pour faire du Chèque Emploi Service Universel dont le budget a quadruplé en quatre ans (de 100 K€ à 413 K€). C'est la prestation phare des ministères pour réduire le chômage dans le secteur privé. Déjà subventionné à 50% par l'état, puis par le CNRS, elle offre une apparence de facilité, une liberté d'employer, mais malheureusement ce dispositif participe à encourager le travail paupérisant et à augmenter le nombre de travailleurs pauvres notamment celui des femmes.

Les précaires de l'ANR

Le nombre des précaires de l'ANR est en forte progression au CNRS. Nous estimons leur quotité entre 2 000 et 3 000 CDD ANR en 2008. Cette population impacte le budget de l'action sociale. Le coût social d'un agent CNRS est estimé par la DRH à 1 100€. En conséquence, nous exigeons du CNRS le versement chaque année sur le budget de l'action sociale, de l'équivalent financier prélevé sur le préciput attribué par l'ANR au CNRS. Cet abondement budgétaire éviterait que ces personnels subissent la double peine, celle d'être précaire et celle de ne pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations sociales.

Les chèques vacances :

Ce soutien financier aux départs en vacances est important pour les familles dont les revenus sont limités. Cette prestation sociale devrait être encouragée financièrement par le CNRS car les conditions d'accès basées sur le revenu fiscal de référence sont restrictives.

Si, en 2006, le budget mandaté de 230 000 € a permis de répondre à toutes les demandes des agents CNRS, les années suivantes furent désastreuses. Avec un budget de 110 000 € en moyenne par an, le résultat fut sans appel, clôture de l'inscription des dossiers mi-février et traitement au compte goutte jusqu'en mars. Suite aux revendications renouvelées à chaque Commission Nationale d'Action Sociale, la direction a accordé un supplément de 100 000 € pour commencer la campagne 2009/2010.

Le Fonds d'Intervention aux Personnes Handicapées de la Fonction Publique :

Depuis 2006, le budget primitif de l'action sociale a été pollué par les prélèvements indus versés au FIPHFP. Au total, ce sont 4,5 M€ qui ont été ponctionnés sur le budget de l'action sociale. Si le CNRS a versé des dotations exceptionnelles pour compenser une part de ces prélèvements, celles-ci ont été prises sur le versement des préciputs de l'ANR, 1.7 M€ en 2008. Compenser une contribution au FIPHFP en se servant sur le préciput ANR qui devrait être réservé en partie aux travailleurs précaires de la recherche, est une méthode plus que critiquable.

Suite à notre action en 2008 "non au racket social" appuyée par une pétition électronique qui avait recueilli plus 800 signatures, le CNRS a répondu favorablement à notre revendication de prélever cette contribution sur la masse salariale mais en transférant cette somme. En finalité le budget primitif 2009, d'un montant de 31 293 500 € a diminué d'environ deux millions d'euros par rapport à celui de 2008, pour en définitif revenir au niveau de 2007.

La convention CNRS/CAES

Le renouvellement de la convention CNRS/CAES, signée le 18 mai 2005, est toujours en cours de négociation. Lors de la réunion du 22/10/09, la Directrice des Ressources Humaines nous a fait part des intentions de la direction du CNRS de remettre en cause le financement du CAES et son indépendance. Le SNTRS s'est opposé contre toute remise en cause fondamentale de l'action sociale du CAES du CNRS menée depuis plus de 52 ans au bénéfice et à la satisfaction des agents CNRS et de leur famille.

En 2007, pour le cinquantenaire de l'association, lors de son discours, le directeur général soulignait l'importance des actions menées par le CAES

Il discourait ainsi :

"Il appartient au CAES et au CNRS de poursuivre leur mission de solidarité en affirmant une action sociale attentive à l'évolution des personnels du CNRS. Proposer des solutions pour l'aide au logement et à la petite enfance, mettre en œuvre des politiques de solidarité pour les plus démunis et les

plus fragiles, accompagner le vieillissement des populations ayant travaillé au CNRS".

Seulement l'année suivante, il ne respectait plus ses engagements d'augmenter la subvention d'activités du CAES de 350 000 € par an pendant cinq ans. 2010 s'annonce comme une année zéro pour le CAES.

Nous avons réitéré maintes fois notre exigence du respect des engagements régulièrement renouvelés et pris par la direction du CNRS depuis 1993. Le CAES doit rester indépendant et avoir les moyens nécessaires au développement d'une action sociale collective et solidaire.

En réalité, l'action sociale du CNRS s'est réduite au fil des ans à l'accompagnement professionnel : la restauration et la médecine du travail. Contrôler la santé des personnels et leur donner à manger, deux conditions pour être apte au travail.

L'objectif de la politique sociale du CNRS devrait être d'améliorer les conditions de vie des agents CNRS et de leur famille, nous en sommes encore loin.

Face à cette situation de faillite sociale, le SNTRS-CGT exige :

- La restitution des prélèvements indus versés au FIPHFP ;
- L'augmentation substantielle du budget de l'action sociale pour répondre aux besoins de logements et des familles dès 2010 ;
- L'utilisation des crédits de l'ANR pour l'accompagnement social des CDD qu'elle finance ;
- La reprise des réservations de places en crèche ;
- Le retour à l'obligation d'employer par l'intermédiaire d'une association pour pouvoir bénéficier des CESU ;
- Le respect des engagements financiers pris dans la convention CNRS/CAES et le versement des sommes non versés (700 000 € cumulés en 2010 ;
- La signature dans les meilleurs délais d'une nouvelle convention CNRS/CAES négociée avec les organisations syndicales.

Denis CLAISSE



Il y a 40 ans, la lutte des contractuels de l'INAG¹ contre la précarité...

Pour lancer la recherche spatiale alors à ses débuts, le CNES avait décidé de financer un certain nombre de laboratoires², du CNRS, selon une procédure par projets³, très à la mode aujourd'hui. On peut dire que les contractuels de l'INAG ont été des précurseurs dans la solution de l'antagonisme résultant de projets limités dans le temps et de la nécessité d'avoir des équipes pérennes, gagnant en expérience au fur et à mesure de la succession de ces projets, capables d'en réaliser de nouveaux. Certes, ils voulaient avant tout la sécurité d'emploi qu'avaient à côté d'eux les agents du CNRS. C'est là que l'organisation syndicale a joué son rôle, en partant de la défense des intérêts de ces "hors statut", appelés aujourd'hui "précaires". On va voir également que la conduite et l'organisation démocratiques de la lutte ont été le facteur déterminant.

Avant même la grève générale de mai/juin 1968, dès février, les vacataires du laboratoire dirigé par le Pr Leprince-Ringuet avaient levé l'étendard de la révolte⁴. Dès mon embauche en 1967 au Service d'Aéronomie, je constate l'indigence de mon contrat de travail et commence à réunir des collègues.

Les contrats "ressources affectées"⁵ :

Ces contrats, à en-tête du CNRS, indiquaient "Vu la convention CNES année/numéro" et stipulaient à l'article 1 que M. X était engagé en qualité de Y⁶ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre (ou autres dates intermédiaires)⁷, précisaient qu'ils ne conféraient pas à leur titulaire la qualité d'agent de l'État. L'article 2 indiquait que M. X percevrait une rémunération brute mensuelle de Z francs exclusive de toute prime ou indemnité à l'exception de la prime de transport.

Aucune indication d'une qualification précise, aucune catégorie, aucun échelon ni indice, pas de référence à une grille de salaire, pas d'augmentation en cours d'année, pas de préavis de licenciement en cas de non renouvellement de la convention par le CNES. Bref, la souplesse, comme on disait à l'époque.

des agents non-titulaires du CNRS, le statut 59-1405.

Ces contacts pris⁸, nous réclamons alors une négociation pour obtenir la reconnaissance de la qualification professionnelle et de l'ancienneté, l'application de la grille CNRS et, en cas de non renouvellement de contrat, préavis et indemnité de licenciement. Plus généralement, nous reprenons la revendication nationale de "statut unique dans un cadre permanent"⁹. Cette négociation dura un an et aboutit à un accord sur le premier point ... que la direction de l'INAG refusa d'appliquer suite à une simulation faite sur 350 contractuels : cette simulation avait montré des injustices criantes, des distorsions inouïes entre deux contractuels de mêmes qualification et ancienneté et le sur-paiement d'une petite minorité.

Devant ce refus, les sections SNTRS-CGT et SGEN-CFDT¹⁰ des labos concernés de la région parisienne convoquent une AG des contractuels INAG le 13 mai 1969, laquelle décide de fixer un ultimatum de cinq jours. La direction de l'INAG refuse. Le 19 mai, la grève commence : AG quotidienne dans les labos et surtout AG centrale à l'Observatoire de Meudon, organisée par le comité de grève qui intègre les représentants des sections syndicales CGT et CFDT investies et des délégués des laboratoires. Les contractuels du LAS (Marseille) envoient des délégués. Tous les jours, le comité de grève se réunit après l'AG, publie un communiqué diffusé dans les labos CNRS et les facs de la région parisienne par des brigades de grévistes faisant le point de la lutte.

La direction ne veut rien lâcher. De Gaulle vient de quitter le pouvoir après avoir essuyé un NON à son referendum le 27 avril, la combativité des travailleurs est vive un an après la grève générale de 68. Le 22 mai, le comité de grève lance un appel à tous les travailleurs de la recherche : "notre combat est le vôtre, avec votre soutien, nous pouvons gagner" et en appelle aux directions nationales des syndicats pour qu'elles appellent à une assemblée générale des personnels de la recherche [de la région parisienne] pour aller au ministère. Après quatre semaines de grève passées à chercher à négocier, se heurter à des refus de recevoir le comité de grève et les syndicats, à multiplier les délégations et les manifestations, à faire la tournée des labos et facs¹¹ pour demander soutien et solidarité financière, nous

La grève générale de 1968 nous a permis tout d'abord de construire à Verrières une section du SNTRS-CGT. Elle a été l'occasion de sortir du laboratoire, de contacter les autres labos spatiaux, de nous rendre compte de notre nombre (presque 400 dans toute la France) et de connaître le statut envié

voyons le CNRS¹² finir par accepter de négocier via l'INAG¹³ le 13 juin. Un compromis âprement discuté est finalisé et signé par le directeur de l'INAG.

Le compromis de juin 1969

Promesse qu'il n'y aura pas de licenciement. Le contrat et le bulletin de salaire comprendront la qualification prise dans la liste du CNRS. Le contrat est accompagné d'une lettre portant le classement et le salaire brut mensuel. Une commission paritaire procède aux avancements d'échelon et aux changements de catégorie. Une prime INAG, calquée sur la PPRS, est au minimum 12% pour les D et les 6B à 9B, 16% pour les autres. Lors d'un recrutement, la commission paritaire est informée des éléments du décompte du salaire du nouvel agent. Préavis de trois mois. Effet rétroactif au 1/1/69. Commission paritaire spéciale le 18 juin. Un certain nombre de postes budgétaires CNRS 59-1405 (en fait 30) seront proposés aux volontaires, avec dispense de stage. Les retenues pour grève¹⁴ (10/30èmes) seront prélevées en deux fois.

Le 16 juin, l'AG des "hors statut" de l'INAG prend acte du compromis et décide de cesser la grève.

Le 18 juin, la commission paritaire affecte une qualification à chaque contractuel.

Dès l'été, le nouveau gouvernement Pompidou dévalue le franc et lance un plan d'austérité qui se concrétise dans la recherche par la suppression de crédits et de programmes. Aussitôt, des bruits insistants de licenciements se répandent. Les directions du CNRS et de l'INAG en profitent pour revenir sur certains de leurs engagements. Le CNES envisage de créer une société anonyme¹⁵ pour gérer les personnels sous contrat de l'INAG. Tout l'automne et l'hiver, nous faisons des AG, des pétitions, des entrevues (INAG, CNRS, ministère, DGRST, CNES). Le 15 décembre, une AG des contractuels INAG réunie à Meudon vote une plate-forme : pas de suppression de poste, pas de société anonyme, création massive de postes CNRS pour intégrer les contractuels, etc.

L'année 1970 passe, faite de menaces et de promesses non tenues. Les 30 postes CNRS ont trouvé preneur, mais, pour l'essentiel, la situation est quasi bloquée. Au printemps 1971, la direction du CNRS fait une proposition de création de postes budgétaires et d'un **recrutement au cas par cas**. Le 20 avril, les sections syndicales des labos spatiaux qui étaient restées en contact étroit depuis 1969, déposent les revendications : reconnaissance de la qualification par le CNRS sur la base de la commission du 18/06/69 pour l'intégration ; reconnaissance des changements de catégorie intervenus à l'INAG ; reconnaissance de l'ancienneté acquise ; maintien des taux de prime¹⁶ (12 et 16%) ; pas de baisse de salaire. Elles convoquent une AG des "hors statut"

INAG le 27 avril à Meudon. Cette AG qui rassemble 101 contractuels, enrichit la plateforme¹⁷ adressée aux tutelles et décide de se réunir le 6 mai pour étudier leur réponse.

Pas de réponse. Le 13 mai la grève est votée, un comité de grève¹⁸ intégrant les sections SNTRS, SGEN et SNCS l'organise, l'expérience acquise deux ans plus tôt est précieuse mais l'ambiance est beaucoup plus tendue qu'en 69. La direction du CNRS refuse de recevoir les représentants des grévistes, la police disperse brutalement un rassemblement devant le ministère de la recherche¹⁹.

La grève est reconduite en AG quasi quotidienne. Le 19 mai, une entrevue a lieu avec Creyssel (CNRS) et Delhaye (nouveau directeur de l'INAG). Les bureaux nationaux du SNTRS²⁰, SGEN et FO nous accompagnent. C'est le refus sur pratiquement l'essentiel. Le CNRS s'engage à faire des propositions aux agents ... le 15 juin ! La grève est reconduite massivement. Mais alors qu'il y a partout de nombreux "hors statut" au CNRS, la demande des contractuels INAG faite aux directions nationales des syndicats d'élargir le mouvement reste sans effet. Pourtant, la manifestation appelée par l'intersyndicale nationale le 26 mai est importante, avec de nombreux autres hors-statut, notamment de la Halle aux Vins²¹. Le LAS et les laboratoires de Verrières sont occupés et totalement paralysés, les contractuels sont en grève au GRI, au LMD, au CFR.

La grève est populaire, de nombreuses motions d'AG et de sections syndicales en attestent. Des directeurs de labo font pression sur le CNRS, en particulier celui du GRI qui donne au comité de grève un double de la lettre envoyée au directeur de l'INAG, soutenant l'intégration. Finalement, au bout d'une négociation marathon, une proposition d'intégration est faite. L'AG des grévistes l'étudie et décide de mettre fin à la grève qui aura duré presque cinq semaines. Lors de la dernière entrevue, le directeur de l'INAG reconnaît la responsabilité du CNRS dans la prolongation du conflit. Le comité de grève s'engouffre dans la brèche, demande le paiement des jours de grève ... et l'obtient.

Ce qui a été obtenu : proposition d'intégration au CNRS est faite à tous les contractuels INAG payés sur crédits CNES, au 1^{er} janvier 1972, 183 l'acceptent. Vague promesse de poursuivre la procédure d'intégration pendant plusieurs années. Les contractuels restants ont un avancement calqué sur celui des agents CNRS, établi en commission paritaire de l'INAG.

Ce qui n'a pas été obtenu : la garantie de non-diminution de salaire lors de l'intégration, ce qui explique le refus de près de 40% des contractuels la première année ; pas de poste de chercheur CNRS.

Cependant, la mobilisation maintenue fera qu'au bout de plusieurs années, la totalité intégrera le CNRS, malgré, pour certains, une perte de salaire et une reconnaissance incomplète de l'ancienneté ou de la qualification. Les contractuels faisant un travail de chercheur finiront par obtenir la qualité de chercheur CNRS, quelques uns, rares, préféreront rester ingénieurs. La quasi-totalité des ex-contractuels INAG sera titularisée en 1984.

Philippe Bouyries, le 2.12.2009.

- 1 : Institut d'astronomie et de géophysique, devenu INSU
 2 : Dits « sélectionnés » : essentiellement Service d'Aéronomie (Verrières le Buisson et Observatoire de Meudon), Laboratoire d'Astronomie Spatiale (Marseille), Groupe de Recherches Ionosphériques (Saint Maur et Issy les Moulineaux), Laboratoire de Radioastronomie Spatiale (Observatoire de Meudon), le Centre des Faibles Radioactivités, le Laboratoire de Météorologie Dynamique.
 3 : Le CNES passait des conventions annuelles avec les laboratoires, comprenant des lignes pour l'équipement, la fabrication des expériences, une partie du fonctionnement, des investissements particuliers (salles banches, pot de vibrations, etc.), et une ligne pour les salaires des contractuels « bénéficiant » de contrats dits « ressources affectées ».
 4 : J'ai retrouvé une pétition de soutien à ces vacataires avec 99 signatures lancée aux labos de Verrière le 28 février 1969.
 5 : Le Directeur de l'INAG, M. Denisse, s'était permis de dire devant une AG qu'il n'aurait jamais accepté un tel contrat pour lui-même... Chauffeur, électricien, secrétaire, dessinateur, ingénieur, mécanicien, etc. Sous l'appellation ingénieur, il y avait aussi un certain nombre de chercheurs.

7 : Annuels, non tacitement renouvelables !

8 : A Verrières, des chefs de service aux ordres créent un syndicat maison « indépendant » pour nous contrer.

9 : Qui devint plus tard « titularisation dans la Fonction Publique sur statut dérogatoire ».

10 : Les sections du SNCS-FEN de Verrières et Meudon, en particulier, apportèrent un soutien sans réserve.

11 : Le comité de grève reçut des centaines de motions de soutien qu'il reproduisait dans les communiqués ronéotés et diffusés quasi quotidiennement. Par contre, à part des déclarations générales, il faut dire que le soutien des directions nationales des syndicats (CGT, CFDT, FEN et FO, i.e « intersyndicale du CNRS ») en particulier de notre SNTRS fut plutôt tiède. Leur présence -réclamée dès le début par les grévistes- fut indispensable lors des négociations finales.

12 : Qui avait envoyé les RG enquêter sur les « meneurs ».

13 : Le CNRS, qui ne voulait pas donner la moindre reconnaissance de sa responsabilité, avait envoyé son directeur administratif et financier -le DAF- surveiller ces négociations à l'Observatoire de Paris, depuis la pièce à côté, sans que jamais il fût visible !

14 : La solidarité financière demandée avait rapporté assez pour compenser la perte pour les salaires en dessous de 1000 F/mois et remettre 400 F aux autres. 52000 F avaient été récoltés (soit en monnaie constante, 48852 € 2008).

15 : Qui sera ensuite avancée sous la forme d'une SCOP (société coopérative ouvrière de production).

16 : Supérieurs pour certaines catégories aux taux CNRS, ce qui posera problème lors de l'intégration au CNRS.

17 : En particulier : pas de stage, pas d'exclusion des étrangers, des postes de chercheur CNRS pour ceux qui en font le travail.

18 : Outre les membres élus, il comporte un représentant de chaque section syndicale des labos de la RP.

19 : Place de la Concorde, le ministère étant hébergé au ministère de la Marine.

20 : A. Chanconie, G. Dupré.

21 : On dit aujourd'hui Jussieu.



Manifestation le 14 mai 1971.

Sur les banderoles : Les contractuels de l'INAG en grève. Intégration, oui réembauche, non.

Réunion CGT à propos du projet d'aménagement du plateau de Saclay

De nombreux laboratoires de recherche publique (UMRs Paris XI/CNRS, CEA, Soleil, École Polytechnique, ...) et privée (Danone, ...) sont déjà installés sur le plateau de Saclay ou se trouvent à proximité (la plupart des bâtiments de l'Université Paris XI-Orsay, le site CNRS de Gif-sur-Yvette, l'Université de St Quentin en Yvelines, le techno-centre de Renault, des laboratoires de Thalès, ...). D'autres ne sont guère éloignées (École Centrale, ENS Cachan, CEA, ...). Le Cancéropôle de l'Institut Gustave Roussy est juste un peu plus loin. Des pôles de Compétitivité mondiaux (MEDICEN, MOVEO) et des RTRA, structurés autour de fondations, comme DIGITEO et celui du triangle de la Physique, sont présents.

Le Gouvernement veut un site comparable au MIT ou à Stanford :

Le gouvernement depuis quelques années a décidé d'accélérer le développement de ce site du plateau de Saclay en rapprochant géographiquement laboratoires publics et privés pour faciliter les interactions entre eux. Depuis 2007, il s'est donné les moyens d'organiser ce grand site par la mise en lace d'une Opération d'Intérêt National (OIN) ce qui lui donne des prérogatives considérables par rapport aux collectivités territoriales.

En 2009, le gouvernement a décidé d'installer en ce lieu le campus le plus important de France, doté initialement de 850 millions de capital. Dans le cadre du Grand Emprunt, ce campus recevra vraisemblablement une dotation supplémentaire puisque 7,7 milliard de capital vont être distribués essentiellement à 5 campus. De plus 1 milliard de crédits pour l'aménagement va être directement affecté à l'Opération de Saclay dans le cadre de ce Grand Emprunt. Ce campus est un des pôles identifiés dans la loi qui vient d'être votée pour gérer l'aménagement du Grand Paris. Le métro automatique prévu pour faire le tour de la région parisienne et la prolongation de la ligne 14 de la RATP devraient se rejoindre à l'horizon 2020 sur le plateau. L'opération s'intègre donc dans les choix élitistes du Grand Paris qui favorise quelques territoires et une partie de la population en lais-

sant la majorité se débrouiller avec leurs problèmes : une sorte d'apartheid.

C'est donc une opération considérable qui s'enclenche. Elle devrait à terme réunir 20 à 25% du potentiel français de recherche ! Une telle opération peut connaître des difficultés et rien n'est jamais sûr. Cependant, aujourd'hui, il n'est pas possible de l'ignorer. D'autant que dans les faits toutes les forces politiques importantes soutiennent ce projet tout en contestant les modalités de sa mise en œuvre.

L'objectif de l'Opération est d'accroître en final le profit des industriels :

Il n'est pas possible de trouver une cohérence scientifique à cette opération. Le pouvoir et les industriels comptent bien l'utiliser pour leur politique d'asservissement de la recherche publique aux industriels. Il s'agit de rapprocher physiquement laboratoires publics et enseignement des entreprises dans le contexte d'un pilotage par les Alliances, les agences gouvernementales (ANR, ...) et les pôles de compétitivité locaux (voire les RTRA) pour favoriser le transfert de connaissances et de travaux y compris pour la preuve de concept (ou démonstrateurs) dans le sens privé vers public. La recherche cognitive sera orientée et mise au service des entreprises. Le contexte dans lequel intervient cette opération laisse craindre un affaiblissement de la recherche fondamentale.

Il est donc possible que le déménagement des laboratoires publics soit une occasion d'affaiblir ceux qui ne sont pas placés sur les priorités et notamment la valorisation.

Une énorme opération immobilière

1 300 000 m² à construire pour le seul plan campus sans compter les déplacements d'entreprise et les autres travaux induits. Les entreprises de l'Immobilier y trouveront leur compte. Il va falloir construire non seulement des laboratoires et des locaux d'enseignement mais aussi des logements, des routes, des réseaux de transport, des lieux de restauration, des commerces, ... C'est la fondation du Triangle de la

Physique dont le périmètre va être modifié qui va servir de support pour organiser cet aménagement avec un établissement public.

Il est à noter qu'il s'agit souvent de reloger des laboratoires et des enseignements qui disposaient déjà de locaux au voisinage. Ainsi la faculté des sciences d'Orsay va quitter la vallée de l'Yvette pour s'installer tout près sur le plateau. Une partie des laboratoires sont intéressés car ils étaient installés dans des locaux en mauvais état. La libération de la vallée qui est un lieu agréable ne peut qu'intéresser des promoteurs immobiliers. Le coût des aménagements va être très élevé et pas forcément très justifié par l'intérêt scientifique. Il peut faire hésiter des établissements : ENS Cachan, ...

Les collectivités territoriales ne maîtriseront pas leurs évolutions en matière d'urbanisme et d'aménagement. Au mieux, elles pourront faire prendre en compte quelques besoins.

Augmentation des CDD :

Le financement par les agences et les pôles de compétitivité des laboratoires qui vont s'agrandir en s'installant sur le plateau laisse entrevoir une nouvelle explosion des CDD. Il est prévu que le nombre des étudiants et des personnels augmente de 37% d'ici 2015 dans les structures concernées par l'installation sur le plateau de Saclay. Comme, il est à redouter qu'après 2012, les emplois de titulaires diminuent dans la recherche et l'enseignement supérieur, on peut imaginer l'explosion de précarité.

La CGT s'organise pour défendre les salariés concernés :

La CGT a réuni le 4 novembre 2009 ses militants des laboratoires publics et privés et ceux des collectivités concernés. Ils ont échangés leurs informations et dans un second temps discutés de la démarche revendicative que la CGT devait impulser.

La CGT ne peut pas s'enfermer dans un débat pour

ou contre. Elle développe de nombreuses critiques et voudrait un autre aménagement pour la région parisienne. Cependant, elle a le devoir de défendre les salariés impliqués dans cette opération qu'ils travaillent dans les laboratoires publics et privés, dans l'enseignement supérieur, dans les services, les collectivités et les entreprises de l'Immobilier.

La CGT propose l'ouverture d'une bourse du travail sur le plateau pour faciliter l'activité des syndicats des différents secteurs et leurs contacts ainsi que les possibilités de rencontrer les salariés. Il va falloir agir pour les transports, le logement, la santé car en dehors de l'affichage de logements et le projet de métro à long terme pour relier les grands pôles de la région parisienne, rien n'est prévu aujourd'hui. Il faudra être actif auprès des CDD pour faire respecter leurs droits et faire monter l'exigence d'emplois stables (CDI dans le privé et titulaires pour le public).

Toute cette opération se monte en mettant la démocratie à la poubelle. Les organismes de recherche et leurs instances représentatives où sont présents les personnels sont court-circuités pour les choix de politique scientifique sur le plateau de Saclay. Ce sont les Alliances, les Agences gouvernementales et les Pôles de compétitivité qui vont décider. Les établissements d'enseignement supérieur ne pèsent pas lourds face à la détermination du pouvoir alors qu'ils ont bien du mal à réussir le passage aux compétences élargies. La LRU en plus permet aux Présidents d'Universités de ne pas réellement consulter les personnels et les instances comme les CTP, les Conseils Scientifiques et les Conseils de labos et de services. Les salariés sont exclus également des choix d'aménagement et d'urbanisme.

Dans les Organismes de recherche, les Universités, les laboratoires et les services il faut regagner la démocratie. Il faut aussi que la CGT intervienne auprès des structures qui ont la responsabilité de l'aménagement pour faire prendre en compte les besoins des salariés et de tous ceux qui vivront sur le plateau. Il faut obtenir un droit de regard sur ce qui s'y décidera.

Michel PIERRE

Contribution de la CGT sur le diagnostic de l'innovation des industries de santé

L'industrie de santé est une industrie stratégique pour le pays et la population, elle touche à un bien fondamental, la santé; elle doit répondre à des exigences d'intérêt public et faire l'objet d'un débat national sur ses orientations et ses choix stratégiques.

Il est nécessaire de définir le périmètre du terme industrie de santé qui peut aller du textile intissé au médicament ou aux IRM.

L'urgence face à la crise financière qui a touché de plein fouet l'industrie française ne gomme pas la nécessité d'un travail sérieux sur le sujet.

Historique rapide concernant l'industrie pharmaceutique :

La France était dans les années 70 le deuxième pays en termes de découverte de nouvelles molécules thérapeutiques. L'existence d'une recherche performante au sein des industries pharmaceutiques françaises a permis l'implantation d'un tissu industriel conséquent.

Le marché pharmaceutique national se situant parmi les 4 premiers mondiaux ainsi que le niveau de qualification et le savoir-faire des salariés ont conduit par la suite plusieurs laboratoires étrangers à s'implanter dans notre pays.

La France peut donc être attractive si elle retrouve certains fondamentaux.

Les années 70 et surtout 80 se sont traduites par des fusions acquisitions entre laboratoires pharmaceutiques français. Certaines entreprises de taille conséquente ont ainsi vu le jour (Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf, Sanofi, Synthelabo), à côté de laboratoires familiaux Servier ou Fabre. Dans les années 80, le niveau de rentabilité, mesuré par le résultat net sur chiffres d'affaire, de l'industrie pharmaceutique en France se situait en 5 et 10%.

Durant ces années, des collaborations avec la recherche académique française (laboratoires mixtes, GIE, partenariats, ...) ont donné quelques résultats intéressants. Les développements des anti-cancéreux Taxotère et Navelbine issus des travaux du laboratoire de sciences naturelles de Pierre Potier en sont la meilleure illustration.

Dans d'autres domaines, en particulier dans celui de l'imagerie médicale, la recherche française de haut

niveau avec des liens étroits entre la recherche académique et la recherche industrielle a permis le développement de la CGR (la Compagnie générale de radiologie). Celle-ci bénéficia d'aides importantes de l'État pour financer ses recherches. Cependant, sa cession par Thomson en 1987 à l'américain General Electric prit des allures d'immenses gâchis.

A toute aide publique doit donc correspondre des engagements de maintien et de développement d'activités dans notre pays.

Le commencement du déclin de l'industrie pharmaceutique :

Dans les années 90, les grands groupes pharmaceutiques internationaux ont décidé d'accroître leur niveau de rentabilité par une triple stratégie :

- OPA multiples visant à capter les produits et les molécules en développement des confrères ;
- Recentrage sur le « cœur de métier », jugé plus rentable, en abandonnant les secteurs annexes des sciences de la vie ;
- Recherche axée sur les maladies des pays riches au plus fort potentiel financier.

Cette stratégie s'est accompagnée de plans massifs de restructuration et d'abandon de recherche dans des domaines jugés insuffisamment rentables. De fait, les restructurations permanentes de la recherche accompagnées d'une obligation de résultats à court terme s'est traduite par une perte progressive d'innovation, fragilisant le tissu existant. Les premières usines ont fermé, certaines ont été vendues à des façonniers dont l'apparition mi-fin 90 est parallèle au désengagement des grands groupes. La survie de ces façonniers est souvent extrêmement fragile.

Par ailleurs, les prix des médicaments étant devenus très conséquents, les génériqueurs ont gagné du terrain dans un grand nombre de pays, pour capter une part du marché des blockbusters tombant dans le domaine public.

L'accentuation du déclin :

Si l'environnement de l'industrie pharmaceutique change, il est un élément qui ne change pas, c'est celui des exigences toujours croissantes en termes de rentabilité. Comme toutes les autres industries, l'industrie pharmaceutique est frappée de plein fouet ces derniè-

res années par les exigences toujours plus élevées des actionnaires. En quinze ans le taux de rentabilité de ces entreprises mesuré par le résultat net sur C.A. est passé de moins de 15% à 20-25% voire 30% pour certains groupes. Les dividendes ont explosé dans le même temps.

Pour répondre à ces exigences, le moyen le plus simple trouvé par les directions reste celui de la baisse des « coûts salariaux ». Ainsi, les plans de restructuration en cours ou annoncés indiquent la suppression d'environ 12000 emplois sur les 24 derniers mois dans l'industrie pharmaceutique en France, soit plus de 10% des emplois du secteur. Ces restructurations touchent toutes les activités de la recherche à la visite médicale.

La Recherche et Développement qui conditionne l'avenir, est particulièrement touchée avec la fermeture des sites de Pfizer à Fresnes et Amboise, de Merck à Chilly, de Meck-Lipha à Lyon, de BMS à Saint-Nazaire, d'Aventis à Romainville,... ou les restructurations chez GSK ou Sanofi-Aventis.

L'arrivée des génériques, le coût de développement des nouveaux traitements sont mis en avant pour tenter de justifier ces restructurations. Malheureusement, les exigences financières à court ou moyen terme, qui constituent un obstacle à l'innovation ne sont jamais évoquées.

Évidemment cette stratégie suicidaire ne peut conduire qu'à un nouveau recul de la France dans le domaine de la santé. Il est urgent d'agir.

Quelle réponse de l'industrie pharmaceutique aux enjeux de l'innovation ou, devrait-on dire, aux enjeux de forte rentabilité ?

Face aux exigences des organismes publics ou privés en charge des remboursements des soins (AMM plus difficile à obtenir et prix moins généreux s'il n'apporte pas une réelle avancée thérapeutique), l'industrie pharmaceutique cherche de nouvelles sources de marché et de rentabilité dans la diversification, hier tant décriée et dans la captation de l'innovation externe.

Du fait des pertes d'expertise liées aux continues restructurations, la plupart des grands groupes pharmaceutiques connaissent la même « panne » d'innovation. Les entreprises qui s'en sortent le mieux sont celles qui ont investi dans les biotechnologies.

Toutefois, le coût élevé des traitements, entre autres anti-cancéreux, soulève de nombreuses questions :

- accès du plus grand nombre à ces traitements ;
- capacité des organismes de santé à pouvoir rembourser ces traitements, la HAS se pose clairement la question ;
- financement de la sécurité sociale dans notre pays.

Ainsi, s'il n'est pas posé la question d'un prix abordable de traitement, dont la pertinence va à l'encontre des exigences financières des actionnaires, les traitements biotechnologiques ne seront-ils accessibles qu'aux po-

pulations susceptibles de payer ? Question éthique qu'il est nécessaire de poser ?

De nouvelles approches voient également le jour : médecine translationnelle, médecine personnalisée. Dans certaines maladies, ces approches ont tout leur sens et nécessitent une collaboration étroite entre cliniciens, scientifiques du privé et du public.

Toutefois, l'existence de grands fléaux mondiaux touchant, entre autres, les pays du sud implique que des moyens conséquents de recherche soient consacrés à leur éradication.

L'ensemble de ces points renvoie à la même question de la responsabilisation d'une industrie touchant à un bien public, la santé.

Concernant les biotechs, ces petites entreprises sont issues le plus souvent en France de l'essaimage de la recherche académique ou du désinvestissement des laboratoires pharmaceutiques. Sont-elles plus innovantes que les grands laboratoires ? Un bilan serait le bienvenu.

Le problème que rencontrent ces petites entreprises est celui du financement à long terme. A ce titre, l'échec de Genset mériterait d'être analysé. Elles sont souvent obligées d'abandonner leur activité de recherche au profit d'une activité de développement (plus coûteuse) ou de service pour de plus grandes entreprises. Le statut précaire des salariés de ces entités est posé.

Enfin, la question du brevet mériterait également d'être traitée. Le brevet protège l'innovation, certes, mais ne conduit-il pas également à sa perte ? Combien de recherches sont-elles abandonnées du fait de l'existence d'un brevet déposé par un tiers ? Imaginons que le génome humain ait été breveté ? Combien d'équipes de recherche auraient eu accès à cette découverte majeure ? Les co-développements ne sont-ils pas souhaitables ?

Quelles propositions des Etats Généraux ?

Aujourd'hui, dans le cadre de ses Etats Généraux, il nous est proposé de trouver de nouveaux moyens pour développer l'innovation dans les industries de santé permettant de relancer ce secteur stratégique. Si la question de la responsabilisation des industries pharmaceutiques n'est pas posée, et plus généralement celle des industries de santé, aucune solution pérenne ne sera trouvée.

La principale proposition émanant du texte d'orientation des Etats généraux serait de renforcer l'articulation public privé au niveau de la R&D. Il peut y avoir un sens à des collaborations public privé pour développer le champ, le partage et la diffusion des connaissances, pour aboutir à des innovations thérapeutiques majeures. Toute collaboration scientifique nécessite, pour être efficace, l'existence d'expertises de part et d'autres et l'échange de ces expertises. Il est donc indispensable que ces contrats ne se situent pas dans une volonté de

mise en concurrence ou de soumission mais de partenariat réciproque.

Pour la Cgt, la gouvernance de ses contrats doit être assurée conjointement par les deux parties où la question de la propriété intellectuelle doit être clairement posée. Ceux-ci doivent avoir pour objectif un développement du potentiel de recherche dans les structures publiques comme privées. Il doit y avoir des engagements clairs en termes de développement de l'emploi.

Enfin, il est indispensable que pour tout engagement public il y ait un retour à la Nation qui soit mesurable et mesuré.

Malheureusement, le Conseil Stratégique des Industries de Santé du 26 octobre 2009 ne prévoit aucune obligation de ce type. Pire, certaines industries pharmaceutiques entendent détourner les objectifs affichés. Ainsi, GSK a supprimé 30% de sa R&D interne présente aux Ullis et a contractualisé à la suite un contrat avec la recherche publique. Sanofi-Aventis vient d'annoncer la fermeture de 4 sites et la suppression d'environ 1300 postes en R&D dans notre pays (soit 20% du potentiel) dans le cadre d'une stratégie visant la captation des innovations venant du public ou des biotechs. Nous sommes très loin du développement réciproque pourtant indispensable à l'innovation durable et son corollaire industriel.

Il ne peut être acceptable et accepté que des financements publics concourent à la suppression d'emplois scientifiques et industriels.

Alors, **sans contrepartie clairement définie et mesurable**, porter le CIR (crédit d'impôt recherche) à 60% des dépenses de R&D lorsque celles-ci sont faites dans le cadre d'un partenariat avec un laboratoire public peut conduire à une forte dégradation du potentiel de recherche privé pharmaceutique en France.

Par ailleurs, il est indispensable de maintenir une recherche fondamentale non programmée au sein de la recherche académique. Les nombreux exemples de découvertes scientifiques qui ont abouti bien plus tard à des innovations et traitements majeurs le prouvent (A. Fert sur les couches minces magnétiques conduisant aux disques durs informatiques, l'équipe de L. Montagnier sur les rétrovirus dont le SIDA, ...).

Quelques remarques et propositions très générales :

Pour la Cgt, le Crédit Impôt Recherche (CIR) doit être

limité aux seules petites entreprises développant un effort en R&D.

En tout état de cause, le CIR ne devrait être reversé qu'en cas de développement des emplois de R&D. Tout contrat entre le public et le privé doit être accompagné d'obligations et d'engagements précis mesurables et mesurés.

Les crédits publics doivent être affectés en priorité à la recherche publique, ou aux entreprises comme le LFB qui manque cruellement de moyens de l'État.

Concernant les biotechnologies, la France a pris un retard certain ; les investissements dans ce domaine sont indispensables. En même temps, il est vital de continuer les investissements dans les domaines classiques (chimie, biologie,..) qui sont toujours porteurs d'innovation thérapeutique.

C'est pourquoi la stratégie du big-bang basée sur le potentiel de rentabilité à court ou moyen terme en abandonnant des pans entiers des expertises existantes dans les domaines thérapeutiques classiques est suicidaire dans notre industrie.

A ce titre, l'abandon des recherches sur les antibiotiques au début des années 2000 en France et dans le monde est jugé très négativement par la communauté médicale et scientifique. Les besoins sont immenses. L'industrie pharmaceutique doit comprendre qu'il n'est plus acceptable que les projets de recherche retenus soient fixés sur le seul niveau de rentabilité attendu.

Il est temps de redéfinir des objectifs à l'industrie de santé pour que la mission de celle-ci reprenne tout son sens au service des populations. Le projet de redynamisation du secteur ne peut être déconnecté du débat public nécessaire sur les moyens accordés à la santé dans notre pays.

Enfin, la question du statut social des salariés (public, privé, biotech) doit être posé avec un objectif de résorption de la précarité.

La Cgt participe à ces travaux avec la volonté de voir aboutir une volonté politique conduisant au développement des industries de santé, au développement de l'emploi pour une meilleure réponse aux besoins de santé.

Thierry BODIN, secrétaire du syndicat CGT de Sanofi-Aventis.

PS : ce texte a été rédigé dans le cadre des États Généraux de l'Industrie.

En réponse à la tribune libre de Gilles Mercier sur le réchauffement climatique

Si je partage avec le camarade Gilles Mercier l'adage que *les idées dominantes sont celles de la classe dominante* (tribune libre de BRS n°441) ainsi qu'une bonne part de ses conclusions sur le caractère réactionnaire de l'utilisation des questions climatiques et « écologiques » par une bourgeoisie condamnée par l'histoire, je n'estime pas que le réchauffement climatique soit une théorie promue par la bourgeoisie à des fins de malthusianisme économique.

Certes, il ne fait nul doute que les capitalistes utilisent, dans leur propagande, le réchauffement climatique (comme un certain nombre d'autres problèmes « écologiques ») pour tenter de justifier leurs politiques d'austérité pour les travailleurs. Mais Gilles Mercier, qui souligne à raison la pertinence de n'écarter aucune piste scientifique, surtout pour une question encore aussi mal comprise que l'évolution du climat, ne semble pas envisager la possibilité que la bourgeoisie, loin de favoriser la thèse du réchauffement anthropique lié notamment à l'usage massif de combustibles fossiles, ait été obligée de l'accepter car celle-ci s'imposait scientifiquement, et s'y soit adaptée en forgeant des principes tout aussi illusoire que réactionnaires (la « décroissance ») pour y répondre sans mettre en cause son mode de production anarchique et dépassé.

De fait, s'il n'y a pas unanimité parmi les scientifiques sur la question climatique, il n'en reste pas moins que la très grande majorité d'entre eux partagent la thèse selon laquelle les activités humaines jouent un rôle important dans le réchauffement indubitable observé depuis le début du 20^{ème} siècle, et pensent que celui-ci va se poursuivre de manière significative dans les décennies voire les siècles à venir. Bien sûr, les graves attaques contre la liberté de la recherche et les intérêts économiques gigantesques impliqués par cette question imposent d'examiner avec circonspection les différentes études.

Mais l'intérêt de la bourgeoisie est-il de valoriser la thèse du réchauffement anthropique ? Rien n'est moins sûr. De fait, de nombreux éléments militent, du point de vue de la classe dominante, pour minimiser les conséquences de la consommation massive de combustibles fossiles, dont voici une liste non exhaustive :

- fondamentalement, la révélation de toutes les atteintes à l'« environnement » causées par la production capitaliste (le terme important étant ici l'épithète et non le nom, comme le prétendent les partisans de la décroissance) gênent les capitalistes, d'une part parce qu'elle risque de leur imposer des réglementations entravant la réalisation de plus-value, d'autre part parce qu'il est difficile de cacher à quel point c'est le système capitaliste dans son essence qui est responsable desdites atteintes, incapable qu'il est de planifier de façon rationnelle la gestion globale de la production (assurée par les spasmes aveugles de la « libre » concurrence), entraînant simultanément des gaspillages colossaux et une incapacité flagrante à répondre

aux besoins élémentaires de l'humanité. Bien avant que les « écologistes » petits-bourgeois n'agitent leurs diversions, Marx avait analysé très lucidement dans *le Capital* : « La production capitaliste ne développe la technique et la combinaison du procès de production social qu'en ruinant dans le même temps les sources vives de toute richesse : la terre et le travailleur » ;

- le démantèlement total d'EDF, hélas largement commencé, pose de sérieux problèmes si l'on confirme le choix stratégique du nucléaire. De fait, les investissements colossaux nécessités par cette filière interdisent un retour sur investissement rapide, alors que de petites unités de production d'électricité thermique, qui exigent des technologies et des investissements beaucoup moins lourds, se prêtent parfaitement au dépeçage rapide d'EDF, selon les vœux de l'Union européenne pressée d'en finir avec cet ancien monopole public issu des acquis de la Résistance. Insister sur les méfaits de la combustion d'hydrocarbures sur le climat argumente en faveur du nucléaire... Sur ce point, la plupart des « écologistes » petits-bourgeois dépassent sur sa droite l'UMP en demandant la sortie du nucléaire, mais en « oubliant » le réchauffement climatique (et la raréfaction des ressources pétrolières) ;

- la dénonciation des pollutions diverses rend d'autant moins défendable les délocalisations massives qui font parcourir artificiellement des milliers de kilomètres à des marchandises à la seule fin de pouvoir exploiter de la main d'œuvre moins onéreuse, et aussi, souvent, de bénéficier de législations particulièrement laxistes en matière « écologique » ;

- elle met également en accusation la disparition des services publics et la spéculation immobilière qui éloigne toujours plus les travailleurs de leur lieu de travail, impliquant une multiplication forcée et artificielle de déplacements motorisés ;

- une vraie recherche de la limitation de l'émission de gaz à effet de serre imposerait aussi à la bourgeoisie de renoncer à la politique de transport qu'elle mène depuis des décennies, qui privilégie à outrance l'automobile au détriment du mode de locomotion le plus économe en énergie, le chemin de fer, dont le caractère hautement socialisé (qui explique son efficacité énergétique !) a fait un bastion « rouge » que les capitalistes se sont employés à affaiblir au maximum.

D'autre part, si la thèse du réchauffement climatique d'origine anthropique était l'apanage de la classe dominante, comment expliquer qu'une bonne part des voix la contestant vienne de mouvements ou de personnalités aussi réactionnaires que le parti « républicain » états-unien ou l'ex-ministre « socialiste » (et maintenant sarkozyste, mais toujours anti-syndical et casseur de la fonction publique) Claude Allègre ?

La bourgeoisie, bien qu'elle soit depuis longtemps une classe condamnée par l'histoire, ses intérêts allant à l'en-

contre du progrès matériel de l'humanité, a su faire preuve d'une redoutable faculté d'adaptation, dont la plus tragique illustration réside dans les concessions qu'elle a accordées dans les pays capitalistes sans rien céder sur le fond de son pouvoir lorsque le camp socialiste menaçait son hégémonie, et qu'elle a reprises avec une brutalité inouïe depuis que son objectif de destruction dudit camp socialiste est atteint. Sa faculté d'adaptation se manifeste également par sa capacité à allumer des contre-feux pour détourner les travailleurs du combat pour le socialisme.

La promotion d'une « écologie politique » petite-bourgeoise (même quand elle est peinte en rouge) entre dans ce champ. Mais cette diversion n'a pas été choisie par hasard : elle l'a été au contraire en raison du caractère inéluctable de la montée en puissance des problèmes

environnementaux, sur lesquels notre adversaire de classe a habilement pris les devants.

Ne tombons pas dans le piège consistant à minimiser voire nier leur réalité à ce motif ! Au contraire, recadrons le débat politique (à côté du débat scientifique qui, comme G. Mercier le souligne à bon droit, doit rester libre et ouvert) et montrons que **l'alternative n'est pas entre croissance et décroissance mais entre le mode de production chaotique et destructeur que constitue le capitalisme** (aussi bien dans ses phases de croissance que de récession) **et la croissance socialiste**, fondée sur un mode de production rationnel, planifié, égalitaire, respectueux de l'humanité et de son environnement naturel.

Aurélien Djament.

En réponse à la tribune libre de Gilles Mercier sur le réchauffement climatique

Le BRS d'Octobre a publié, en tribune libre, un texte de Gilles Mercier, que je trouve assez stupéfiant. Certes, je sais que cette "tribune" reflète les opinions de ses contributeurs, et non celle du SNTRS, mais quand même !

La thèse de Gilles Mercier est assez simple : le réchauffement climatique dû aux activités humaines est un leurre non fondé, destiné à justifier un nouveau développement du capitalisme contre les travailleurs. Il ajoute que seuls les "experts officiels" ont la parole et que toute opposition serait ainsi étouffée.

Tout d'abord, il faut noter que la pseudo-opposition entre une vérité "officielle" et la réalité est une constante de la pensée négationniste: "On vous trompe, le grand complot vous cache que, etc." Mais il est difficile de soutenir que les opposants à la théorie du réchauffement climatique sont muselés. Rien qu'en France, l'ineffable Claude Allègre et consorts s'est sans cesse répandu dans les médias sur ce thème, et sur le plan mondial, G.W.Bush et sa clique n'ont eu de cesse, pour préserver les intérêts pétroliers, de faire de même.

Le réchauffement climatique dû en grande partie aux activités humaines est aujourd'hui un fait qui fait consensus dans toute la communauté scientifique. Certes, pas l'unanimité, mais pas plus que la théorie de l'évolution par exemple. S'appuyer sur une poignée d'opposants ne suffit pas à la remettre en cause. Le taux de CO2 n'a jamais été aussi élevé et ne cesse de croître, les glaciers reculent, les calottes glaciaires disparaissent, les températures moyennes augmentent, tout ceci est maintenant établi sans

contestation sérieuse.

Mais, à mon avis, le plus important n'est pas que Gilles Mercier défende son point de vue, c'est parfaitement son droit, c'est que, en des décennies de militantisme au SNTRS, j'ai fréquemment rencontré ce mode de pensée : nier qu'il puisse exister des changements réels, objectifs, dans le monde et la société et ramener tout à un vaste complot permanent du capitalisme contre les travailleurs. Au lieu d'analyser ces changements et de s'efforcer d'y répondre dans l'intérêt des travailleurs, et non pas dans celui du capital, on se barricade dans une position de négation des problèmes et de défense inconditionnelle du statu quo, qui ne peut conduire qu'à des échecs répétés.

Lors de la construction européenne, des débuts de la mondialisation, des changements dans les modes de production et de spécialisation internationale, et aujourd'hui devant la montée des problèmes écologiques, et bien d'autres, cette façon négationniste de percevoir le monde a, à mon sens, causé souvent un grand préjudice à notre syndicat en l'empêchant parfois de réagir à temps, d'adapter son action à la réalité et en l'enfermant dans des combats d'arrière garde : que cela nous plaise ou non, le monde d'aujourd'hui n'est plus, et ne sera plus jamais, celui de 1936 !

Comprendre ce qui change, et faire que ce changement se fasse POUR les travailleurs, me semble la seule perspective valable d'un syndicalisme efficace.

J. Deson

Une question de langage...

La mise à mal depuis plus de quinze ans de la retraite par répartition, notamment par l'augmentation du nombre des annuités requises et le recul de l'âge de départ, est très impopulaire. Elle se heurte à la résistance des salariés et des retraités. L'analyse et les revendications de la CGT nous ont permis de nous mettre massivement en action ces dernières années pour les conditions de départ et le pouvoir d'achat des retraités. Dans la guerre menée, **la façon de présenter les problèmes à résoudre et le langage utilisé par les médias « aux ordres » doivent être analysés comme des auxiliaires médiatiques aux effets pervers.** Certains termes utilisés tendent à dénaturer la définition du temps de la retraite en estompant les bornes temporelles. Ici, j'exprime mon désaccord avec une façon, soi-disant moderne, de parler du contexte et des retraités.

Concernant le contexte général, tout le monde est d'accord pour constater que l'amélioration des conditions de vie, de l'alimentation et les progrès de la médecine ont permis un allongement spectaculaire de l'espérance de vie. Les chiffres (INSEE) de l'espérance de vie parlent d'eux-mêmes :

- pour les femmes, elle est passée de 65,5 ans en 1946 à 77 ans en 1975 et à 84,5 ans en 2006 !
- pour les hommes : de 60 ans en 1946 à 69 ans en 1975 et à 77,6 en 2006 !

En même temps, vieillir en bonne forme est devenu possible. Le spectre du « sitôt à la retraite – sitôt vieux » semble s'éloigner. Le progrès rend également la vie moins rude, plus facile pour l'être âgé. Les communications simplifiées sont aussi des facteurs anti-vieillesse. Les chiffres de l'espérance de vie traduisent l'évolution globale et positive de notre société en la matière. Les conditions de vie, au travail et en retraite, inscrites dans la politique sociale du pays ont été déterminantes dans ce résultat. Malgré leur puissance, les États-unis par exemple, ne parviennent pas à ces chiffres.

Paradoxalement, ce sont les gouvernements et surtout le patronat qui utilisent médiatiquement cette situation exceptionnelle pour attaquer le système de retraite. Dans un monde dominé par la spéculation et la recherche de profit maximum, vecteur de chômage et de précarité, **l'astuce consiste à présenter le retraité français comme un nanti, bien mieux loti que tous ces congénères occidentaux, coûtant cher aux salariés et à la société tout entière.**

C'est en « surfant » sur cette image que les gouvernements successifs ont obtenu la complicité des syndicats réformistes et pu bluffer une partie des actifs

pour s'atteler à des réductions sans précédents des prestations sociales de santé et de retraite, ces quinze dernières années, cela malgré la lucidité et la résistance très forte de la majorité des salariés.

Sous constat que l'on vit mieux, on veut restreindre considérablement les moyens qui nous permettent de mieux vivre. Si on laissait faire, ce sont les conditions de vie et l'espoir même de longévité qui seraient remis en cause pour les actifs d'aujourd'hui, retraités de demain.

Or les progrès qui ont permis l'allongement de notre espérance de vie et l'amélioration de nos conditions d'existence ne sont pas tombés du ciel. Ils ont été le fruit de longues années de lutte. Les deux générations qui nous ont précédés avaient porté très haut l'exigence du partage du bénéfice des progrès médicaux, techniques, scientifiques à toutes les couches sociales de notre société. Ceci s'est concrétisé dans les faits par la redistribution d'une partie des richesses produites pour la redistribution sociale, la santé, la solidarité et notre système de retraite. C'est quasiment uniquement parce que nous sommes mieux soignés et « tôt » retraités que nous vivons mieux et plus longtemps. Ne pas l'admettre, même du point de vue du langage, brouille la réalité.

L'élan qui avait été donné dans ce sens ne doit donc pas s'arrêter, car ces progrès n'étaient pas aboutis pour tous. Il faut aller plus loin. Chacun sait que l'espérance de vie varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle à laquelle on appartient. Les régimes spéciaux palliaient partiellement cette injustice ; une vraie prise en compte de la pénibilité au travail aurait le même rôle. Et en bonne justice il faut que la pénibilité amène des dérogations par avancement de l'âge du départ en retraite.

Pour les actifs, partir en retraite à 60 ans avec les pleins droits doit être montré comme l'espoir de longévité décrit plus haut. Pour eux, défendre cette revendication, c'est simplement défendre leur peau.

Concernant les retraités, en s'appuyant sur des éléments objectifs, la société a changé sa façon de voir les sexagénaires en ces temps de crise. Avec un certain pouvoir d'achat, ils sont devenus une belle cible « marketing ». Les campagnes et forums envers eux fleurissent de partout, promus par des intérêts divers, mercantiles ou politiques. En plus des couches socioprofessionnelles traditionnelles, (intellectuels, médecins, artistes ...), qui entrent tard dans la vie active, on ne cesse, dans les médias, de nous exhiber nombre de plus de soixante ans, pétant

la forme, revendiquant le désir de rester au travail des années encore...

Pour conduire leur politique de régression, patronat et gouvernement ont là aussi, largement contribué à la création de cette image pour l'exploiter à travers leur politique de communication et dans les faits. Les retraités apparaissaient comme une couche sociologique bien distincte des actifs. La borne était claire : à 60 ans, on partait vivre « ses vieux jours », (plus tôt dans certains emplois pénibles). Ce faisant, l'appréhension des problèmes restait claire et le front de défense des retraites bien net pour les actifs.

L'astuce médiatique a donc consisté à ébranler les bornes officielles entre vie active et temps de retraite. Il fallait rendre secondaire la classe d'âge du retraité.

Dans la fonction publique, un des effets de la désindexation des retraites sur les salaires a été de découpler la revendication pécuniaire commune, et donc de l'affaiblir. On comprend comment se brouillent les repères en préparant les générations à ne plus savoir où se trouve l'intérêt commun. Par petites doses, depuis une dizaine d'années on a autorisé des expériences de travail, de manière un peu anexe et bienveillante d'anciens, (pas trop fiers au début), dans certaines professions du public... Humainement il est vrai que l'on peut se sentir flatté d'être encore utile. On a chassé le vilain mot « retraité » qui dit trop ce qu'il veut dire pour le remplacer par un dynamique « senior ». L'opération est le pendant médiatique au remplacement, pour les actifs, des termes « ouvrier » par « technicien ». Tout cela concourt à dénaturer l'évidence de la situation de retraité. Puisque ces « seniors » sont encore en forme, on nous impose comme une justice qu'ils puissent rester au travail.

Il restait cette borne claire de 60 ans, que la droite qualifiait de « date couperet », à faire sauter. C'est fait depuis le 3 novembre 2008, par un amendement

voté sans débat, en pleine nuit par les députés de droite à l'Assemblée Nationale.

Alors décidément, il nous faut retrouver nos repères et en particulier celui de ce que l'on est en notre qualité de retraités. Cette période, les anciens l'appelaient : « nos vieux jours ». En faire une période d'activité quand 10% des jeunes sont au chômage ne peut que générer des tensions entre générations.

La lutte des salariés et des retraités ne peut être menée que dans le respect de nos différences. La loi sur le travail des « seniors » est une loi scélérate dont on perçoit bien tout le fondement idéologique. En créant des possibilités personnelles d'augmenter sa pension, (solution hélas, parfois la bienvenue), elle contribue à fissurer le front solidaire de défense des retraites. Ses conséquences sur la perception de l'âge de la retraite dans l'esprit des nouvelles générations pourraient être nuisibles à tous égards.

La retraite ne signifie pas qu'il faille se retirer comme un ermite et se fermer à toute activité sociale, au contraire. Mais prenons garde à ne pas reprendre le langage du patronat qui tend à banaliser l'image de la personne âgée au travail.

Il nous faut aussi bannir de nos publications tout ce qui concourt à caractériser le temps de la retraite comme un continuum avec la vie active. Pour les actifs, ceci ne ferait qu'estomper cette borne frontière si durement acquise entre « vie active » et « temps de la retraite » frontière derrière laquelle on doit continuer à **avoir le droit d'être « peinard »**.

Deux données d'une récente enquête de l'INSERM :

- A 35 ans, un ouvrier a une espérance de vie inférieure de 6 ans et demi à celle d'un cadre du même âge.
- A 35 ans, le différentiel d'espérance de vie entre ouvriers et cadres est de 3,5 ans

H. TRULLARD, Nov. 2008.

Un pilotage qui sacrifie le long terme, y compris en matière d'innovation.

Le grand emprunt peut-il dynamiser la recherche ?

Nicolas Sarkozy a maintenant validé l'essentiel des propositions du rapport Juppé-Rocard. Sur le total du grand emprunt, 25 milliards bénéficieront de manière directe ou indirecte à la recherche et à la formation. 19 milliards seront attribués directement à l'enseignement supérieur et à la recherche publique et privée. Le gouvernement a choisi d'alourdir le déficit public (22 milliards d'emprunt sur les 35 milliards distribués au total) tout en perpétuant les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux particuliers les plus aisés (crédit impôt recherche, bouclier fiscal). Cette dette va devoir être remboursée. La fonction publique et les services publics seront encore plus mis à contribution. Un poste pour deux départs en retraite continuera à être supprimé. Cette mesure devrait frapper la recherche et l'enseignement supérieur à partir de 2012. Les luttes des personnels ont permis d'arracher un délai important car le dispositif devait s'appliquer dès 2004. Des suppressions de postes ne sont intervenues pendant cette période qu'en 2009 et de manière amortie. Les crédits de fonctionnement de la subvention publique diminueront de 10 % par an pendant plusieurs années (conférence de presse récente du secrétaire d'État aux Finances). On peut imaginer à quel point les universités et les différentes structures de recherche, comme tous les organismes publics, devront trouver d'autres ressources, pour l'essentiel auprès des régions et des entreprises et aussi grâce aux prélèvements faits sur leurs étudiants (frais d'inscription...). Elles deviendront très dépendantes de leurs partenaires. Dans ce contexte, le grand emprunt a clairement trois objectifs principaux.

– Alimenter la Bourse (faire travailler l'argent emprunté) par de nombreuses dotations en capital pour les institutions de recherche, dont 8 milliards aux grands campus universitaires, qui devront les placer avec un bon rendement pour dépasser la charge de l'emprunt qu'ils devront en fait rembourser par une réduction de leur subvention budgétaire. L'Agence nationale de la recherche (ANR) recevra aussi de l'ordre de 5 milliards de dotation en capital à placer pour la valorisation (3,5 milliards), les laboratoires d'excellence (1 milliard), les équipements (1 milliard), ce qui correspond surtout à des plates-formes technologiques. Seuls les intérêts des placements devraient être disponibles pour les laboratoires.

– Asservir la recherche aux industriels grâce au finan-

cement par des agences qui seront chargées de soutenir l'innovation pour les entreprises : l'ANR, comme indiqué ci-dessus, mais aussi l'Agence de l'énergie à laquelle sont attribués 5 milliards concernant en partie la recherche comme l'Agence du numérique, qui recevra 4,5 milliards. L'Alliance des sciences de la vie et le Consortium de l'agroalimentaire bénéficieront ensemble de 2,5 milliards, principalement pour de la recherche partenariale.

– Continuer le regroupement de la recherche prioritairement sur cinq grands sites et à moindre degré sur cinq autres sites au risque de désertifier de nombreuses universités de province. Même si les placements ne rapportent pas autant que ce que veulent faire croire les promoteurs du grand emprunt et que tout placement est un risque, comme nous l'a rappelé récemment la crise, il y aura des sommes importantes pour déplacer l'activité des laboratoires vers l'innovation au service du profit des entreprises.

Les interrogations et les inquiétudes sont nombreuses. Combien de laboratoires pourront-ils résister à l'attraction financière? Que restera-t-il de recherche fondamentale non finalisée? Combien de nouveaux CDD vont être créés? Va-t-on assister à une individualisation massive des rémunérations?

Des conséquences graves sont aussi prévisibles pour la recherche privée. Les entreprises tenteront de faire prendre en charge par le secteur public une partie de la R & D qu'elles assumaient jusqu'à présent. Sanofi-Aventis, dans le secteur pharmaceutique, s'engage déjà dans cette voie. Le groupe supprime 1200 emplois en prévoyant de transférer « la preuve de concept » de ses nouveaux médicaments aux laboratoires publics (les Échos). Nous dénonçons cette évolution de la recherche et de la formation que va accélérer le grand emprunt. C'est un pilotage orienté massivement vers le court terme, qui sacrifie le long terme, y compris en matière d'innovation. C'est un système dans lequel les instances scientifiques des organismes publics n'auront qu'un petit strapontin pour la gestion de la recherche. Il n'y aura plus guère de place pour une véritable liberté de recherche. C'est un autre métier qui se met en place pour de nombreux personnels de la recherche, notamment les chercheurs qui avaient déjà vu leur fonction se dégrader progressivement ces dernières années.

Daniel Steinmetz et Michel Pierre pour le SNTRS-CGT
Article paru dans l'HUMANITE le 15 décembre 2009

Retraités

3^{ème} Conférence nationale restreinte des retraités du SNTRS-CGT

Au SNTRS, quand un syndiqué prend sa retraite il peut rester dans la section de son ancien lieu de travail ou demander à faire partie de la section nationale des retraités. Pour améliorer l'activité syndicale des retraités et la prise en compte de leurs revendications spécifiques, il a été décidé au Congrès du SNTRS de 2005 qu'une conférence nationale restreinte des retraités se tiendrait chaque année, conférence réunissant les membres du bureau national du SNTRS, les membres du bureau de la section nationale des retraités et les correspondants représentant les retraités des sections locales. La 3^{ème} conférence a eu lieu le 13 octobre 2009, au siège du SNTRS, à Villejuif.

L'ordre du jour comportait les sujets suivants :

Le point sur les réformes dans les EPST et l'enseignement supérieur.

Rapports d'activité des correspondants et de la section nationale.

Les retraités dans la CGT d'aujourd'hui et dans la perspective du 49^{ème} Congrès de la CGT.

Continuité syndicale et amélioration de l'activité syndicale des retraités.

Le point sur les réformes dans les EPST et l'enseignement supérieur :

Ce point étant régulièrement traité dans le BRS, il n'est pas question de résumer ici les informations que Michel Pierre nous a données ce jour-là. Si besoin était, il nous a convaincu que toutes les restructurations imposées par le gouvernement ont pour objectif de soumettre toujours plus les forces intellectuelles de notre pays au service du capital, et que les acteurs de la recherche allaient y perdre encore plus la maîtrise de leurs travaux. Il nous a communiqué les derniers chiffres pour les emplois précaires au CNRS et parlé des mesures récemment annoncées pour individualiser salaires et primes, une situation dramatique pour les personnels et la recherche. Que le SNTRS considère comme une priorité la lutte contre l'emploi précaire nous a un peu réconfortés. Mais le rapport de forces vis-à-vis des directions ne pourra basculer que si les personnels se mobilisent et comprennent la nécessité de se syndiquer.

Michel Pierre a dû répondre à de nombreuses questions ; les retraités sont attentifs à ce qui se passe dans la Recherche et les Universités. Ils sont très

soucieux de voir les conditions de travail des personnels se détériorer et les services publics d'enseignement supérieur et de recherche perdre la maîtrise de leurs missions.

Rapports d'activité des correspondants et de la section nationale :

Les résumés de ces rapports pourront paraître un peu secs, répétitifs et dénués d'intérêt à certains ; ils donnent cependant une vision globale de la répartition des retraités syndiqués au SNTRS et c'est sur cette base que doivent se construire les solutions pour améliorer leur participation à l'activité syndicale. Sur les 303 retraités adhérents au SNTRS, 211 sont dans les sections locales et 92 à la section nationale des retraités (juin 2009).

Les retraités syndiqués des sections locales

Lille : 4 retraités syndiqués.

Gérard Ponchel, correspondant, a envoyé un rapport d'activités qui fait état des conflits entre les différents syndicats CGT sur le campus de l'Université de Lille (USTL) pour les champs de syndicalisation et pour l'occupation des locaux de la Maison d'activités syndicales et sociales. En mai 2009 des syndiqués de la CGT du campus, en concertation avec la FERC Sup, la FERC CGT et l'UD CGT du Nord, ont organisé un congrès d'établissement CGT pour tenter de sortir de cette crise. Michel Pierre a ajouté qu'il suit ce qui se passe à Lille.

Strasbourg : 15 retraités syndiqués.

Jean Samuel, correspondant, a envoyé un rapport d'activités sur ce qui a été fait en direction des retraitables et des retraités : emails, invitations aux AG de section, invitations à des réunions pour les retraités ; mais les retraités, bien que convaincus qu'il faut rester syndiqués à la retraite, ne participent pas à l'activité syndicale.

Orsay : 27 retraités syndiqués.

Gérard Mandville, correspondant présent, est aussi à l'USR de l'Essonne et à la CE de la FERC. Les retraités de sa section sont invités à une réunion annuelle (6 à 7 présents). Les sujets abordés tournent autour du pouvoir d'achat, de la santé et de la dépendance. Le renouvellement de l'abonnement à « Vie Nouvelle » est l'occasion de contacts téléphoniques avec chacun.

Paris : 33 retraités syndiqués dans les sections parisiennes.

Irène Fournier (section Pouchet- ex IRESCO), présente, continue ses activités au CLAS. Elle est aussi au CA du CNAS. Les retraités sont abonnés à Vie Nouvelle par la section

Annick Chestier qui s'était proposé comme correspondante des retraités de la section de Jussieu ne peut plus assumer cette fonction

Nantes : 4 retraités syndiqués.

Joseph Creuzen qui a de graves problèmes de santé ne souhaite plus être correspondant. Il nous conseille de contacter la section de Nantes pour trouver quelqu'un qui puisse le remplacer. Françoise Cornière, membre du bureau de la section nationale, va s'en occuper.

Lyon : 14 retraités syndiqués.

Cette section, endeuillée deux fois au cours de la période récente, n'a pas de correspondant. Hervé Trullard, membre du bureau de la section nationale, va prendre contact avec Bernard Blanc.

Limousin : 3 retraités syndiqués.

Hervé Trullard se propose pour être correspondant de sa région qui n'a pas de section du SNTRS. Il a déjà pris contact avec les 2 autres retraités qui sont toujours motivés pour participer aux actions syndicales départementales.

Grenoble : 18 retraités syndiqués.

Joël Choisy, correspondant, milite aussi à l'UD de l'Isère et à la CE de la FERC. Il constate, lui aussi, que les retraités du SNTRS de sa section ne participent pas ou peu aux réunions auxquelles ils sont invités. Il nous a déjà fait part de son point de vue sur l'organisation des retraités dans le SNTRS lors de la précédente conférence et dans une tribune libre du BRS.

Bordeaux : 11 retraités syndiqués.

Jacques Audin, correspondant, s'est beaucoup investi dans les stages de formation syndicale organisés par le SNTRS.

Toulouse : 15 retraités syndiqués.

André Clerc, correspondant, très actif au CAES, a depuis peu de graves problèmes de santé.

Montpellier : 5 retraités syndiqués.

André Allegret, correspondant présent, milite au bureau de sa section et au bureau du CLAS ; il est aussi élu à la CE du SNTRS et secrétaire du CRAS (CAES régional). Il s'est de plus beaucoup investi dans l'organisation des stages de formation syndicale du SNTRS.

Marseille et Aix : 17 retraités syndiqués.

Anne-Marie Lakota était correspondante des retraités de cette section. Elle a encore organisé 2 réunions avant l'été 2009, avec une bonne participation, mais elle souhaite vraiment passer le relais. Antoine Garaud et Charles Mariani qui a assuré de façon assidue des cours de formation syndicale l'ont secondée

ces derniers temps mais Charles Mariani vient de s'installer en Corse. Antoine Garaud va-t-il accepter d'être le correspondant de ce groupe de retraités syndiqués parmi les plus actifs du SNTRS ?

Les retraités syndiqués de la section nationale

Sur les 92 adhérents de la section nationale, 61 résident en Île de France et 31 en province.

Le bureau de la section se réunit une fois par mois à Villejuif. Des AG de section sont convoquées deux fois par an, mais la participation des adhérents est faible. En février 2009 Catherine Deschatrette a remplacé Jeannine Gruselle au poste de secrétaire et Andrée Druilhe est toujours trésorière. Trois membres du bureau, Jeannine Gruselle, Annie Gutnic et Anita Prigent sont à la CE du SNTRS élue en décembre 2009, et trois sont à la CE de l'UFR de la FERC : Alfred Gabison, Jeannine Gruselle et Anita Prigent. Ce bureau paraît très dynamique, mais Anita Prigent nous annonce aujourd'hui qu'elle se retire de toutes les instances syndicales nationales ; nous la remercions ici pour tout le travail qu'elle a accompli avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie. Elle continuera à militer à l'Union locale CGT proche de son domicile. Annie Gutnic qui venait de nous rejoindre au bureau est gravement malade et doit s'occuper en priorité de sa santé. Ainsi nos forces militantes se trouvent soudain affaiblies et nous cherchons des renforts.

En 2009, le bureau s'est occupé de recruter de nouveaux abonnés à « Vie Nouvelle », bimestriel des retraités de la CGT, sans trop de succès. Les démarches entreprises pour que les retraités du SNTRS reçoivent à leur domicile « Ensemble », le mensuel des adhérents de la CGT auquel tout adhérent a droit, n'ont toujours pas abouti. Au milieu des manifestations du premier semestre, nous avons étudié et débattu les documents préparatoires du Congrès de l'UGFF et un membre du bureau, Françoise Cornière, a été déléguée à ce Congrès par la CE du SNTRS. Les adhérents de la section ont été régulièrement informés des manifestations régionales et nationales par envoi des tracts d'appel et ils ont été sollicités pour la signature de la pétition sur la santé ainsi que pour la votation citoyenne pour la Poste. Il ne nous est pas possible d'évaluer l'impact de ces actions.

Pour arriver au nombre total de 303 retraités syndiqués, il faut ajouter aux 258 dont il vient d'être question, une petite cinquantaine d'adhérents qui sont apparemment dans des situations très isolées. Nous devons nous préoccuper de ces adhérents.

En conclusion sur ce sujet, il est évident que la plupart des correspondants et des membres du bureau de la section nationale sont très actifs à l'intérieur de la CGT et dans la vie citoyenne. Les efforts accomplis pour impliquer plus d'adhérents dans ces activités

sont continus, mais il n'y a pas beaucoup de retour. Au fil des ans les retraités se détachent peu à peu de leur profession, de leur lieu de travail, et puis beaucoup doivent s'occuper de leurs petits-enfants, de leurs parents, ou encore de la santé d'un conjoint ou de la leur. Ils aimeraient bien avoir du temps pour militer mais ce n'est plus une priorité.

Les retraités dans la CGT aujourd'hui et dans la perspective du 49^{ème} Congrès de la CGT

Jeannine Gruselle a fait cet exposé en préambule aux débats sur les documents préparatoires du Congrès qui devaient avoir lieu dans les sections dans les semaines suivant la conférence. Nous n'avons repris ici que les points de son exposé nécessaires pour résumer la discussion qui a suivi. Dans la CGT d'aujourd'hui, au 1^{er} niveau, le syndiqué retraité est adhérent soit dans son syndicat professionnel soit dans les Unions locales (UL). Au 2^{ème} niveau, chaque syndicat (ou Union de Syndicats) présente des candidats à la CE de l'Union Fédérale des Retraités de sa fédération (UFR) et chaque UL présente des candidats à la CE de l'Union Syndicale des Retraités (USR) de son département. Au 3^{ème} niveau, le niveau national, chaque CE d'UFR ou d'USR désigne un ou des candidats à la CE de l'Union Confédérale des Retraités (UCR).

Dans le document d'orientation et les résolutions préparatoires au 49^{ème} Congrès, comme chacun a pu le constater, l'accent est mis sur l'organisation syndicale au niveau du territoire. Dans ce contexte, l'organisation des retraités est posée en III, 128 et 129. Il y est constaté que beaucoup de retraités syndiqués dépendent de secteurs professionnels adossés à des statuts particuliers (Poste, Cheminots...) mais que l'ensemble des retraités ont plutôt des revendications territoriales et nationales concernant leurs conditions de vie. L'organisation territoriale des syndiqués permettrait donc d'être au plus près de tous les retraités pour construire et défendre leurs revendications et faire émerger les convergences nécessaires entre générations. La discussion qui a suivi a été très vive et controversée. Certains pensent que l'entreprise, lieu du travail, doit rester le site principal de syndicalisation, d'autres qu'il serait peut-être souhaitable que l'activité syndicale soit organisée au niveau du territoire surtout pour les actifs à statuts précaires, les CDD, les intérimaires, les privés d'emploi et les retraités. D'autres encore trouvent que la CGT doit avant tout faire preuve de souplesse et de tolérance dans l'organisation des syndiqués. La solution ne serait-elle pas d'aider les syndicats à se construire là où il y a des luttes et des revendications et de voir au fur et à mesure comment tout cela peut s'articuler pour impulser solidarité et actions ?

Continuité syndicale et amélioration de l'activité syndicale des retraités.

La continuité syndicale est plus que jamais à l'ordre du jour : au cours des 2 ou 3 prochaines années entre 100 et 200 syndiqués du SNTRS partiront en retraite. Comme elle l'a déjà fait plusieurs fois dans le passé, la section nationale va contacter les secrétaires et les trésoriers de toutes les sections pour leur rappeler qu'ils doivent encourager ceux qui partent en retraite à rester syndiqués à la CGT. Les correspondants devront s'assurer que le message est bien passé. Tous les outils mis à notre disposition par le SNTRS (site Internet, SNTRS Info et BRS) doivent être employés pour informer les actifs de la nécessité d'être syndiqué à la retraite.

Pour que les adhérents retraités continuent à avoir connaissance des analyses de la CGT et puissent en discuter avec leur entourage, il faut qu'ils reçoivent régulièrement au minimum une publication confédérale. Il faut donc continuer à proposer « Vie Nouvelle » aux nouveaux retraités et le problème d'incompatibilité de logiciels qui empêche d'adresser « Ensemble » au domicile de chaque adhérent du SNTRS depuis sa création doit être enfin résolu.

Les règles du fonctionnement de la rubrique « retraités » du nouveau site Internet du SNTRS, tenue par André Allegret, ont été discutées pour la première fois. Les informations données sous cette rubrique s'adressent aux adhérents comme aux non adhérents, c'est-à-dire que seuls des documents à vocation publique doivent y figurer. Il ne s'agit pas d'une tribune libre. Ce nouvel outil doit nous permettre d'informer plus rapidement et peut-être plus largement. Il serait intéressant de pouvoir évaluer l'évolution de sa fréquentation.

Les relations entre correspondants et bureau de la section nationale doivent être renforcées pour établir un réseau entre tous les retraités du SNTRS. Les syndiqués retraités sont pour beaucoup des militants attachés à leur appartenance au SNTRS et à la CGT. Il faut se préoccuper de trouver des correspondants en fonction de leur répartition dans l'hexagone pour que ce qu'ils disent et pensent soit pris en compte. Quand ce réseau sera fonctionnel, la continuité syndicale au SNTRS aura fait un grand pas. En effet, compte tenu des statuts actuels du syndicat, la section nationale des retraités a un double rôle d'organisation des retraités hors section et d'interlocuteur de la direction du syndicat. Or, elle représente le tiers des syndiqués retraités du SNTRS. La section nationale joue donc son rôle d'organisation auprès de ses retraités comme dans les autres sections, elle anime le réseau des correspondants et elle les consulte avant toute expression nationale suite à des sollicitations du BN ou de la CE. Elle doit veiller à être dans son expression représentative de l'ensemble des retraités du SNTRS quelque soit son lieu d'organisation.

Élections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires de l'INSERM 2010 - 2013

**Ces élections aux CAP INSERM concernent tous les
adhérents, toutes les sections du SNTRS CGT !**

Le « plan stratégique » de l'INSERM, voté du CA de l'INSERM le 3 décembre 2009, concerne en fait l'ensemble des composantes de l'Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé et pas seulement l'INSERM, notamment l'INstitut des Sciences Biologiques (INSB) du CNRS, l'INRIA, l'IRD ...

**Votez et faites voter
POUR LES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNTRS-CGT**

Clôture du scrutin (1^{er} tour) : Lundi 22 février 2010

Au nom du bureau national du SNTRS-CGT, je voudrais présenter à l'ensemble des adhérents et sympathisants et à leurs proches tous nos vœux pour une bonne année 2010. Que cette année 2010 soit celle d'un combat opiniâtre pour plus de démocratie, de solidarité et de justice.

Que l'année 2010 soit celle du combat pour la recherche au service de l'homme et contre son appropriation par des intérêts privés. Qu'elle soit marquée par des avancées par contre la précarité qui ronge nos laboratoires et services.

Pour être plus efficaces ensemble contre la politique de régression sociale du gouvernement, contre les appétits de la finance, contre les chantres de l'individualisme, contre la casse du service public, oeuvrons à la construction d'une démarche syndicale offensive et unitaire.

L'année 2009 marque une nette amélioration de la syndicalisation au SNTRS-CGT dans les établissements de recherche. Continuons à développer le SNTRS pour qu'il soit encore mieux au service de l'ensemble des personnels titulaires et précaires.

Daniel STEINMETZ
Secrétaire Général